

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DE LA METROPOLE MARSEILLAISE

Demande de subvention 2013

Annexes jointes

- Annexe 1 : Budget prévisionnel 2013 de l'ALE
- Annexe 2 : Mise en place du Conseil en Energie Partagé
- Annexe 3 : Programme détaillé des actions de l'Espace Info Energie
- Annexe 4 : Restitutions des débats locaux organisés par l'ALE dans le cadre du Débat National sur la Transition Energétique

SOMMAIRE

- Avant-propos
- Projet opérationnel 2013-2015 de l'ALE Métropole Marseillaise
- **Secteurs d'intervention prioritaires de l'ALE concernés par la demande de financement**
 1. Aide au lancement de l'ALE Métropole Marseillaise
 - ✓ Mise en place du dispositif de Conseil en Energie Partagé auprès des communes
 - ✓ Mission « Entreprises »
 2. Soutien à la mise en place de l'Espace Info-Energie
 3. Organisation et animation du Débat sur la Transition Energétique pour le territoire de la Communauté urbaine MPM
- **Annexes jointes à la demande de subvention 2013 de l'ALE**
 - ✓ Annexe 1 : Budget prévisionnel 2013 de l'ALE
 - ✓ Annexe 2 : Mise en place du Conseil en Energie Partagé
 - ✓ Annexe 3 : Programme détaillé des actions de l'Espace Info Energie
 - ✓ Annexe 4 : Restitutions des débats locaux organisés par l'ALE dans le cadre du Débat National sur la Transition Energétique

~*~*~*~*~*

Avant-propos

La présente demande de subvention concerne l'exercice 2013 de l'association.

Première du genre en région PACA, L'Agence Locale de l'Energie de la Métropole Marseillaise (ALE) été créée à l'initiative de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'ADEME PACA, de la Ville de Marseille et du Conseil Général 13, pour faire face aux enjeux économique, sociaux et environnementaux liés à l'augmentation des prix des énergies et aux risques d'emballlement climatique, limiter localement les émissions de gaz à effet de serre / GES, réduire la vulnérabilité du territoire et réussir sa transition énergétique.

Les membres fondateurs ont adopté les statuts de l'association lors de l'Assemblée Générale constitutive du 11 juillet 2012. La création de l'association a été publiée au Journal Officiel du 6 octobre 2012.

L'étude de préfiguration de l'ALE menée de 2009 à 2012 a mis en évidence la situation énergétique et permis d'identifier les attentes des acteurs du territoire qui se résument à :

- Trouver des solutions pour palier la forte dépendance énergétique du territoire
- Développer les énergies renouvelables
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les domaines de l'industrie, de l'habitat, et des transports,
- Aider les collectivités locales et les structures publiques (Communes, CU MPM, etc.) à assurer le suivi de leurs consommations, à effectuer les diagnostics de leurs patrimoine, à développer leurs sources de productions d'énergies renouvelables
- Mieux informer les différents acteurs du territoire : techniciens, décideurs, usagers...
- Aider et accompagner l'ensemble de ces acteurs en matière d'aide au montage de projets (réglementation, options techniques, aides financières), de sensibilisation des personnels, et en faveur d'une simplification des démarches, énoncés par les acteurs locaux - bailleurs sociaux, structures publiques et privées, entreprises et fédérations professionnelles, acteurs du secteur de l'énergie, établissements de formation...

L'ALE représente ainsi un enjeu central pour le territoire métropolitain. Ses objectifs, ses méthodes d'interventions et ses priorités tiennent compte des orientations formalisées dans les Plans Climat Energie Territoriaux de MPM et de la Ville de Marseille. Son plan d'action se fonde notamment sur le scénario « négaWatt », s'inscrit dans le cadre du débat national sur la transition énergétique et dans celui du Schéma Régional Climat-Air-Energie / SRCAE de la Région PACA.

Son territoire d'intervention concerne à minima, les 18 Communes de la Communauté urbaine MPM, soit environ 20% de la population régionale, les statuts de l'association précisant et que les acteurs publics comme privés (communes, EPCI, grands comptes, entreprises...) situés au-delà du territoire actuel de MPM, peuvent obtenir la qualité de membre de l'ALE.

Les partenaires de l'ALE sont constitués d'organismes et associations ayant un lien avec l'énergie, l'eau, les transports et le bâtiment ainsi que le monde de la recherche et des entreprises œuvrant dans une perspective de développement durable. Un des moteurs de son action repose sur la mise en œuvre et le développement des partenariats avec les principaux acteurs et relais du territoire.

-*_*_*_*_*_*-

Projet opérationnel adopté par le CA de l'ALE le 12 décembre 2012

Le Conseil d'Administration de l'ALE Métropole Marseillaise a adopté son projet opérationnel en séance, le 12 décembre 2012. Les premiers dossiers de demande de financements ont été déposés fin 2012 par l'ALE auprès des partenaires ne versant aucune cotisation à l'ALE – Région et ADEME PACA, CG13 -, pour préparer l'installation de l'équipe dans ses locaux, procéder à l'embauche des premiers salariés et engager la mise en œuvre opérationnelle du projet.

L'ALE, plateforme de la transition énergétique au service du territoire

L'ALE est une structure multi-partenariale et de projets, d'accompagnement opérationnel et d'expertise au service de la transition énergétique du territoire.

Créée pour entreprendre et susciter toutes opérations contribuant à réduire la dépendance énergétique du territoire, elle cible en priorité la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la diffusion des comportements éco-citoyens pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations fossiles de l'ensemble des acteurs. Les projets et les actions qu'entreprend l'ALE visent à développer les filières locales et les emplois non délocalisables, pour lutter contre la précarité énergétique et prévenir son aggravation.

Objectifs opérationnels

- ✓ Diffuser de l'information, conseiller et réaliser des formations sur les enjeux, les techniques et les méthodes efficaces pour maîtriser l'énergie et utiliser les énergies renouvelables
- ✓ Donner des avis techniques préalables et/ou assurer du conseil à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction de bâtiments afin d'économiser l'énergie et d'augmenter leur qualité d'usage
- ✓ Mettre en relation les partenaires confrontés aux mêmes problématiques et enjeux
- ✓ Réaliser des bilans énergétiques sommaires permettant d'orienter la décision
- ✓ Co-construire des projets techniques, économiques, juridiques et financiers débouchant sur la création d'emplois, la réalisation de diagnostics d'opérations
- ✓ Proposer des missions de conseil pour intervenir en amont des projets pour la prise en compte de l'énergie dans la construction, l'aménagement, l'urbanisme, l'organisation des déplacements et des transports urbains et régionaux.

Cibles prioritaires

- ✓ Le grand public
- ✓ Les collectivités territoriales et leurs établissements publics
- ✓ Les acteurs de l'habitat, du logement et de l'urbanisme
- ✓ Les acteurs socio-économiques.

Secteurs prioritaires d'intervention

- ✓ Habitat, logement,
- ✓ Bâtiments et patrimoine publics
- ✓ Consommation, cadre de vie
- ✓ Efficacité énergétique des entreprises
- ✓ Mobilité.

Positionnement, objectifs et critères d'action

- ✓ Produire et relayer une information indépendante, experte et objective
- ✓ Offrir un accompagnement opérationnel aux cibles prioritaires
- ✓ Mener des politiques actives de partenariats et de réseaux
- ✓ Aller au-devant des acteurs pour favoriser les changements culturels et interdisciplinaires qui permettront de réussir la transition énergétique et développer les emplois locaux
- ✓ Développer une connaissance approfondie de la situation énergétique du territoire : économie, flux, acteurs, potentiels... par secteur d'activité et par cible
- ✓ Procéder par apport et transfert de compétences.

~*~*~*~*~

Secteurs d'intervention prioritaires de l'ALE concernés par la demande de subvention 2013

Le soutien sollicité cette 1ère année revêt un caractère spécifique dans la mesure où l'année 2013 constitue l'année de lancement et de mise en place opérationnelle de l'ALE.

De plus, son action doit être envisagée dans le contexte particulier de préparation des lois sur la Transition Energétique – suite au du Débat National -, et sur les métropoles, qui rendent nécessaire une anticipation de ses futures modalités d'action et de déploiement sur un territoire élargi, afin de rendre possible une action d'ampleur en direction de l'ensemble des cibles de l'ALE : grand public, collectivités et acteurs publics, entreprises et acteurs privés.

La demande de subvention 2013 de l'ALE porte sur 3 axes distincts :

1. Mise en place, communication et démarrage des missions opérationnelles de l'ALE

- ✓ Mise en place d'une partie des missions opérationnelles de l'ALE :
 - **Dispositif de Conseil en Energie Partagé**
 - **Mission « Entreprises »**
- ✓ Actions, outils et moyens de communication de la structure :
 - Communication externe de la structure (Foire de Marseille, Fête de l'Energie, inauguration officielle de l'ALE)
 - Création-développement du site Internet de l'ALE et mise en forme du plan de communication (logo, charte graphique)
- ✓ Dépenses matérielle et travaux d'amélioration énergétique des locaux de l'agence

2. Soutien à la mise en place de l'Espace Info Energie

3. Organisation et animation du Débat sur la Transition Energétique pour le territoire de la Communauté urbaine MPM.

**_*_*_*_*

Axe 1. Mise en place, communication et démarrage opérationnel de l'ALE

La mise en place de cette nouvelle structure nécessite un soutien particulier, au moins pendant la première année.

L'ALE porte un projet ambitieux qui réunit la plupart des partenaires publics du territoire, ainsi que les représentants des secteurs de l'énergie et du monde économique, du bâtiment et de l'habitat. L'année 2013 revêt une importance cruciale - aussi grande que les démarches à mener de front sont multiples et nombreuses -, et l'ensemble de l'équipe est mobilisée pour se donner les moyens de la réussite.

Il s'agit, au-delà de l'installation « physique » et « matérielle » de l'ALE, de faire connaître cette nouvelle structure (communication, organisation d'une « journée de l'énergie », etc.), de rencontrer les acteurs publics et privés des principaux domaines d'action (fédérations, chambres consulaires, collectivités locales, associations, EPCI, etc.), ainsi que les représentants des principales filières (constructeurs, maîtres d'œuvre, promoteurs, industriels, entreprises, gestionnaires de parc immobiliers, transporteurs, logisticiens, tiers financeurs, etc.), afin de préfigurer les différentes missions décidées par le Conseil d'Administration de l'ALE.

Une contribution spécifique est donc demandée pour tenir compte de l'effort particulier en termes de moyens financiers, organisationnels et humains, lié à la mise en place des missions et à l'installation matérielle de la structure ALE.

Les missions opérationnelles sur lesquelles porte la demande concernent 2 dispositifs structurants :

1. Le dispositif de Conseil en Energie Partagé CEP (détaillé à l'Annexe 2)

Le dispositif de CEP vise à répondre aux attentes et aux besoins exprimés par les communes du territoire à l'occasion de l'étude de préfiguration menée de 2009 à 2012.

Le conseiller à recruter portera la compétence « eau, énergie, empreinte environnementale » de l'ALE auprès des communes bénéficiaires du dispositif. Il apportera notamment son expertise aux communes pour les missions de suivi, diagnostic, sensibilisation, plans d'action, aide à la décision et au montage de projets pour la maîtrise des consommations d'énergie, de carburants et d'eau du patrimoine bâti, roulant et des réseaux existants, ainsi qu'un accompagnement sur les projets d'aménagement, de construction ou de réhabilitation patrimoniale.

Les actions du CEP seront notamment complétées par celles menées par les conseillers de l'EIE dans le cadre de leur démarche en direction des communes (cf. Fiche détaillée n°1 / Annexe 3)

L'ALE propose aux communes adhérentes de passer une convention pluriannuelle, complétée par un programme d'actions annuel leur permettant de bénéficier d'un accompagnement spécifique et évolutif. Outre le travail particulier mené par le CEP sur le patrimoine, selon les souhaits de la commune, ces programmes pourront inclure des actions en direction du public, des entreprises locales (cf. mission entreprise *infra*) ou un accompagnement de la collectivité dans l'élaboration ou la mise en œuvre de ses démarches structurantes (Agenda 21, PCET, programme régional AGIR...). A ce jour, l'ALE est en discussion avec les communes d'Ensuès-la-Redonne, Ceyreste, Saint-Victoret, Roquefort-la-Bédoule, La Ciotat, Gignac-la-Nette et Châteauneuf-les-Martigues.

L'ALE considère que la mission doit être finalisée et engagée sans attendre. Pour produire des résultats significatifs et durables, le poste de CEP bénéficie d'un cofinancement ADEME-Région sur une période de 3 ans ; ce cofinancement étant dégressif (assiette et taux), il requiert une montée en puissance progressive de la part financée par les communes bénéficiaire (cf. budget de la mission joint en Annexe 2).

Le soutien financier sollicité de MPM pour 2013 permettra d'appuyer la mise en place du dispositif (forfait incluant les moyens humains et techniques nécessaires).

2. La mission Entreprises

La mission « Entreprises & acteurs économiques » représente le 4^e axe stratégique du plan d'action de l'ALE, dans sa phase de mise en place en 2013. D'une part, les entreprises représentent un gisement d'efficacité énergétique considérable et sous-mobilisé par les acteurs locaux non institutionnels de la maîtrise de l'énergie (manque de connaissance réciproque, de culture partagée sur les attentes et contraintes de chacun, disponibilité limitée des entreprises...) ; d'autre part, les salariés des entreprises appartiennent à la cible grand public que l'ALE se doit d'atteindre via l'EIE ; enfin, la création future de la Métropole ouvre des perspectives porteuses d'enjeux importants sur lesquelles il convient de travailler sans attendre.

MPM et la CCIMP ont manifesté fin 2012 leur intérêt pour la création d'un réseau de proximité, animé par l'ALE et la CCIMP, regroupant les acteurs relais des entreprises sur les zones d'activités volontaires (46 associations de zone pré-identifiées) et les PME-PMI de 10 à 250 salariés, auprès desquelles pourront être menées des actions directes (pré diagnostics, réunions d'information...) et de mise en réseau (formation « énergie » commune, veille et fourniture régulière d'informations ciblées et opérationnelles, développement d'une dynamique partenariale associant réseaux experts et entreprises...)

L'ALE de Saint-Etienne (42) mène depuis plusieurs années, conjointement avec les CCI de Saint-Etienne et de Roanne, une mission d'accompagnement des entreprises du département, présenté comme un guichet unique de l'énergie au service des entreprises : EDEL.

Outre les similitudes qui pourraient être dégagées en termes de profil économique des territoires respectifs, il ressort des bilans réalisés sur les 3 dernières années que les problématiques et recommandations formulées pour les PME-PMI sont souvent proches de celles rencontrées dans l'habitat ou dans la gestion de patrimoines publics : actions peu coûteuses et faciles à mettre en œuvre (efficacité énergétique dans l'éclairage des locaux ou les régulations chaud-froid) et action sur les comportements permettant d'escompter des économies de l'ordre de 20%, auxquels s'ajoutent des gains potentiels de même niveau par des travaux bénéficiant d'un temps de retour sur investissement inférieur à 3 ans.

Se fondant sur l'intérêt des partenaires, renforcé par les orientations du PCET de MPM, l'ALE souhaite mettre en place une mission de même inspiration dès le 4^e trimestre de 2013, adaptée au territoire local. L'Agence sollicite donc la Communauté urbaine pour apporter un soutien financier permettant d'engager la phase de préfiguration qui permettra de préciser le cadre et vérifier la faisabilité de cette mission, à partir de l'hypothèse d'animation des ZA du territoire communautaire.

- ❖ Le chargé de mission qui sera recruté devra :
 - Animer le réseau d'information et d'échanges des zones d'activités participantes, y compris à travers des ateliers thématiques (process, construction neuve / rénovation de bâtiments, mobilité,...) et développer les partenariats avec les réseaux experts
 - Apporter son expertise aux partenaires du réseau : Approche Energétique Globale, pré diagnostics, mise en relation avec des professionnels (BET, artisans, annuaire...)
 - Aider aux recherches de financement et au montage de projets des entreprises
 - Organiser et animer aux côtés des conseillers EIE, la sensibilisation et la formation des personnels (écogeste, écomobilité / PDIE /...)
 - Organiser et animer des rencontres entreprises / maîtres d'ouvrages / maîtres d'œuvres (visites de sites, voyages d'études, petits déjeuners, évènementiels...)
 - Assurer une veille juridique et technique pour alimenter un centre de ressources entreprises (cahiers techniques, guides, fiches professionnelles...) et produire des lettres d'information destinées à ces cibles
 - Contribuer aux recherches de partenaires, pour sensibiliser et regrouper les PME-PMI locales-régionales, expérimentées et/ou innovantes dans les secteurs énergie – EnR – bâtiments – génie climatique - transport (telles que *SNEF, Crudelli, Giordano, Nexcis, Arkolia...*), et travailler à la création d'un « club entreprises » de l'ALE.

Concernant les copropriétés

Une action est menée dans le cadre de l'Espace Info Energie en direction de copropriétés (cf. Fiche détaillée n°2 / Annexe 3). Initiée par le GERES antérieurement au transfert de l'EIE, **cette action est poursuivie par l'ALE sans faire l'objet d'une demande de soutien spécifique en 2013.**

La démarche constitue une étape préparatoire à la mise en œuvre en 2014 d'une action structurée et de plus grande ampleur, lorsque les différentes expérimentations actuellement en phase de préparation ou de test dans plusieurs grandes villes ou régions de France (Paris, Lyon, Bordeaux, Bretagne...), auront permis d'éclairer les parties-prenantes sur les méthodes et modèles d'action les plus efficaces à adopter en direction des copropriétés.

Outre les missions opérationnelles « CEP » et « Entreprises », l'ALE sollicite un soutien financier pour ses dépenses matérielles et de communication

Concernant les dépenses matérielles de l'ALE

Si les frais engagés pour la location des bureaux ne comportent en principe aucun caractère récurrent hors loyers, ils représentent d'ores et déjà des montants supérieurs à ceux envisagés à l'origine, qu'il s'agisse d'aménagements, de remise en état des locaux ou du renforcement nécessaire de leur sécurité (alarme, serrures...). De plus, des travaux d'amélioration supplémentaires non prévus devront être réalisés durant l'année 2013 - notamment pour ce qui concerne les aspects de confort thermique ou de performance énergétique pour lesquels l'ALE se doit d'être correctement positionnée vis-à-vis des publics qu'elle accueille.

Concernant les actions et démarches internes de communication

Le Débat National sur la Transition Energétique organisé cette année a fourni à l'ALE une 1ère occasion de se faire connaître en portant le débat sur le territoire de MPM. Deux actions ont été organisées par l'ALE, le 30 mars dans l'espace public (place Bargemon), et le 4 avril 2013 au siège de la Communauté urbaine MPM (Pharo). Ces journées étant « labélisées DNTE », elles ont fait l'objet d'une restitution régionale et d'une prise en compte nationale, en préparation de la future loi sur la Transition Energétique qui sera discutée à l'automne 2013.

Les rendez-vous publics à venir pour 2013 concernent la Foire de Marseille (du 27 septembre au 7 octobre), et la Fête nationale de l'Energie (du 17 au 20 octobre).

Sur la **Foire de Marseille**, afin de ne pas se contraindre à devoir assurer une présence continue sur stand, l'ALE envisage d'être présente ponctuellement (programme à l'étude), pour proposer un temps d'information du grand public (EIE) et d'organiser une conférence / table ronde, sur un thème à préciser selon les réponses apportées par les adhérents de l'ALE sollicités.

Sur la **Fête de l'Energie**, l'ALE souhaite, d'une part, profiter de cette manifestation bénéficiant d'une communication nationale pour engager, lors d'une « *journée énérgique* », une action de fond et de proximité avec les copropriétés voisines, éventuellement avec la Faculté d'Economie adjacente ; et d'autre part, déployer un dispositif convivial et ludique (démonstrations de NégaWatts) à destination des plus jeunes. Si le calendrier des élus et les règles qui s'imposent en période pré-électorale le permettent, il est enfin prévu d'organiser **l'inauguration officielle** des locaux de l'ALE, à l'occasion de la Fête de l'Energie ou durant l'automne 2013.

Par ailleurs, le plan de communication de l'ALE est en cours d'élaboration interne, et fera l'objet d'un marché au moins, passé avec des professionnels : agence de communication pour les aspects liés au positionnement de l'Agence (logo, charte graphique...), ainsi qu'avec un prestataire informatique pour développer le **site Internet de l'ALE**.

Les spécifications du site Internet (analyse des besoins, définition des objectifs opérationnels et des fonctionnalités) ont été menées par l'équipe de l'ALE et se poursuivent en interne. Cet important travail préparatoire porte sur la conception d'une interface informatique permettant à chaque internaute de créer sa fiche-projet, de façon autonome ou avec l'assistance d'un conseiller, d'en suivre l'avancement et d'en conserver l'historique, afin de faciliter les démarches de suivi et d'évaluation par les bénéficiaires autant que par les conseillers de l'Agence.

Parallèlement à cela, l'équipe travaille à la mise en place du centre ressources qui sera mis en place dans les locaux de l'ALE et proposé en ligne ; les documents de valeur spécifique ou attachés à un des réseaux thématiques (« bailleurs », « communes », « entreprises », « copropriétés »...) seront quant à eux réservés aux seuls adhérents.

Le soutien financier sollicité sera notamment affecté aux investissements technologiques et à la montée en compétence des conseillers de l'ALE leur permettant de déployer, suivre et mesurer l'efficacité leurs actions et projet dans cette nouvelle configuration de travail.

- * - * - * - * -

Axe 2. Soutien à la mise en place de l'Espace Info-Energie / EIE

Le cadre de mise en place de l'Espace Info Energie incluait le transfert à l'ALE de l'EIE Marseille-Provence, à concurrence de 3 ETP. Le travail préparatoire mené entre fin 2012 et mars 2013 a permis de réaliser dans des conditions satisfaisantes le transfert de 2 des 3 conseillers affectés par le GERES à l'EIE, et de recruter un 3^e conseiller, ce qui a permis d'ouvrir l'ALE au public – et l'EIE en premier lieu -, le 2 mai 2013, comme il l'était prévu.

Quoique les recrutements des chargés de mission ne soient encore opérés à ce jour, le principe d'un fonctionnement collaboratif et transversal de l'équipe est mis en œuvre au quotidien, les Conseillers participant aux différentes tâches et aux missions de l'ALE, tant pour la mise en place matérielle, logistique et technique de la structure, que pour ce qui concerne la formalisation et de déploiement du projet opérationnel dans des dimensions qui ne concernent pas strictement l'EIE *stricto sensu* : partenariats avec les acteurs du territoire, relation avec les communes et les entreprises du bâtiment, communication et site Internet...

Répartition par pôles du temps de travail annuel pour l'équipe de l'EIE

| POLES | TEMPS AFFECTE | % TEMPS TOTAL | COMMENTAIRES / REPARTITION PAR ACTIONS |
|--|----------------------|----------------------|--|
| Permanences à l'ALE | 150 jours | 33 % | Permanences ouvertes 6 jours par semaine : les après-midi en semaine + les samedis mains |
| Actions et diagnostic de territoire | 128 jours | 30 % | Dont 80 jours (18%) prévus pour les permanences décentralisées et actions sur le territoire * |
| Fonctionnement de l'ALE et réseaux | 97 jours | 22 % | Dont 10% environ consacrés à la vie de la structure : mise en place matérielle, logistique et technique de la structure, et formalisation / déploiement du projet opérationnel |
| Animations et communication | 67 jours | 15 % | Foire de Marseille, Fête de l'Energie... |
| TOTAL | 442 jours | 100% | |

* A ce jour, les Communes d'Ensuès-la-Redonne, Gignac-la Nerthe et Châteauneuf-les-Martigues ont manifesté le souhait de bénéficier de permanences décentralisées. L'organisation d'un planning sera engagée à la rentrée 2013, parallèlement au travail mené sur la mise en place du Conseil en Energie Partagé. L'objectif de l'ALE étant d'aboutir à la signature de conventions globales, pluriannuelles et tenant compte des spécificités, des attentes et des politiques de chaque Commune.

Au-delà de ces aspects organisationnels, l'EIE constitue un des points de contact privilégié de l'ALE avec le grand public, enjeu et cible centrale de la transition énergétique. Quoique le cadre de sa mise en place ne soit pas arrêté à ce jour par les instances gouvernementales, le projet 2013 de l'EIE intègre, à la demande de l'ADEME PACA, la **préfiguration du Guichet Unique sur le territoire communautaire** dont la mise en œuvre nationale est annoncée pour le mois de septembre 2013.

L'ALE se fixe l'objectif d'offrir un accompagnement et un suivi complet de ses publics, depuis l'information initiale jusqu'à la réalisation et l'évaluation des travaux engagés, et ceci concerne l'action de l'EIE au 1^{er} chef.

C'est la raison pour laquelle, un temps significatif est consacré par l'équipe de l'EIE depuis l'ouverture de l'ALE pour s'impliquer dans la conception du site Internet de l'ALE.

Les objectifs principaux assignés à la conception de ce site sont ambitieux :

- permettre la démultiplication du nombre de projets de rénovation pouvant être traités (perspective du guichet unique / plateforme de la rénovation),
- offrir à chacun la lisibilité la meilleure sur le suivi et l'avancement de ces projets (historique des étapes, pièces jointes, indicateurs...)
- rendre possible à un conseiller la consultation, la poursuite ou la reprise d'un projet suivi par un autre,
- répondre aux demandes d'évolution de l'action des EIE formulées par ses partenaires financiers, en simplifiant les étapes et démarches de conduite de projets.

**_*_*_*_*_*

Axe 3. Organisation et animation du Débat sur la Transition Énergétique pour le territoire de la Communauté urbaine MPM.

En septembre 2012, la Feuille de route pour la transition énergétique prévoyait l'organisation d'un Débat National sur la Transition Énergétique, les Régions étant chargées de repérer, accompagner ou faire émerger des débats dans les territoires.

L'ALE ayant été créée pour animer le réseau des acteurs de l'énergie et centraliser les réflexions sur ces thèmes, elle a été naturellement saisie par le Président de la Communauté urbaine MPM pour organiser et animer ce Débat, pour la Communauté et son territoire, en associant à cette concertation les élus, les acteurs du territoire communautaire et le grand public.

En partenariat avec l'AGAM, l'ALE a organisé son action en 2 temps à Marseille :

- **Expression de paroles citoyennes dans l'espace public** en réponse à la question « Que faut-il changer dans l'énergie », organisée le samedi 30 mars 2013 à proximité du Vieux Port (espace Bargemon) afin de faire s'exprimer le grand public sur les choix énergétiques à opérer pour l'avenir. Deux dispositifs interactifs ont été déployés : la présentation d'une exposition mettant en évidence les contenus en énergie de nos consommations courantes (alimentation, bureautique, mobilité, loisirs...), support de dialogue avec une équipe d'animateurs, professionnels de l'énergie. Les opinions exprimées ont été portées par écrit, retranscrites et restituées à la Communauté urbaine et à la Région PACA. Parallèlement à cela, un dispositif de captation vidéo a été proposé aux publics, leur permettant d'exprimer leur opinion dans l'intimité d'une « boîte à rêves », avec la médiation d'une équipe dédiée. 2 courts films ont été réalisés durant cette journée, puis mis en ligne sur le site Internet de l'ALE : <http://www.ale-metropole-marseillaise.fr/Ale1/index.php/accueil-ale>

Près de 120 personnes ont ainsi pu s'exprimer, de diverses façons, à l'occasion de cette journée. Toutes ont manifesté leur satisfaction d'être consultées sur les orientations énergétique d'avenir pour la France (cf. restitution en Annexe 4.1), et apprécié le dispositif de communication mis en place par l'ALE : relations de presse et réseaux sociaux, création vidéo, identité visuelle innovante...

- **Une journée de débat public, plus institutionnelle, organisée au Pharo** qui a permis de réunir et de confronter les options, propositions et attentes des élus (conseillers communautaires, élus municipaux, député européen), de quelques-uns des grands acteurs locaux de l'énergie (EDF, SMED, GrDF, bureaux d'étude, énergéticiens...), associations et citoyens, et de terminer une matinée d'échanges en présence du Président de la CU MPM, Eugène CASELLI.

Près de 70 personnes ont participé à cette demi-journée d'échanges, ouverte par la présentation d'une étude « L'énergie : état des lieux, du national au local », dont tous les participants, simples citoyens, élus ou experts ont souligné l'utilité (cf. restitution en Annexe 4.2).

L'ALE ayant fait labelliser ces actions dans le cadre du Débat National sur la Transition Energétique, les contributions du territoire communautaire ont été prises en compte dans la synthèse régionale, puis au plan national. Ces actions ont également permis d'inscrire l'ALE dans le panorama des acteurs du territoire, conformément à sa vocation opérationnelle, innovante et partenariale.

Eléments de synthèse des débats locaux organisés par l'ALE

Le Débat National sur la Transition Energétique revêt un caractère multifactoriel et systémique majeur, tant les domaines d'actions publique et privée à prendre en compte sont multiples. Les 2 actions menées font ressortir quelques principes et attentes dominants, énoncés ci-dessous :

- **Une demande très marquée de clarification par l'Etat des « règles du jeu »** : répondre aux demandes locales de clarification des rôles et des compétences, désigner un « chef de file » local et décentraliser mes modes de production,
- **Donner toutes priorité à la sobriété énergétique**, facteur d'économie financières (coûts évités) et fonctionnelles (coût global), de mieux être social (prévention de la précarité énergétique) et environnemental (réduction des émissions de GES, densification urbaine et éco-quartiers, développement de l'écomobilité et des transports en commun),
- **Associer les citoyens à la transition énergétique** : systématiser les démarches de diagnostic, de mesure et suivi d'amélioration, développer un accompagnement global et adapté, favoriser l'investissement citoyen coopératif et de proximité (SCOOP, SCIC...),
- **Disposer d'un cadre et de signaux économiques clairs pour financer la transition énergétique** : structurer et développer le tiers investissement (financement des travaux par affectation d'une valeur financière aux économies réalisées), faire évoluer les règles comptables pour développer les initiatives locales, exploiter les gisements locaux d'énergies renouvelables, permettre aux acteurs publics de devenir producteurs (SEM ou autres),
- **Investir dans les gisements d'emplois** (estimé à 38 000 dans les Bouches-du-Rhône), préparer les reconversions industrielles et **développer les productions locales d'énergies renouvelables créant des emplois non délocalisables**,
- **Permettre aux collectivités locales de jouer leur rôle de « courroie d'entraînement »** (droit à l'expérimentation, participations croisées dans des SEM EnR...), sans les contraindre aux limites administratives de leur territoire et simplifier les procédures administratives leur permettant de développer expérimentations et projets avec le monde de la recherche

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AU FINANCEMENT DES ACTIONS SPECIFIQUES 2013

| ACTIONS / COFINANCEMENTS | COUT TOTAL 2013 | dont FONDS PROPRES ALE | dont SUBVENTIONS (hors cotisations) | | | | | | | | | | | | |
|---|---------------------|------------------------------|---|---------------------|--------|---------------------|--------|---------------------|--------|---------------------|-------|---------------------|-------|---------------------|-------|
| | | | TOTAL SUBVENTIONS (hors cotisations) | Europe (Feder) | | ADEME | | REGION | | CG 13 | | MPM | | Ville de Marseille | |
| | | | | MONTANT EN € TTC | % | MONTANT EN € TTC | % | MONTANT EN € TTC | % | MONTANT EN € TTC | % | MONTANT EN € TTC | % | MONTANT EN € TTC | % |
| TOTAL | 379 812,75 € | 75 962,55 € | 303 850,20 € | 24 841,00 € | 4,96% | 84 531,20 € | 16,88% | 119 500,00 € | 23,86% | 10 000,00 € | 2,00% | 40 000,00 € | 7,99% | 24 978,00 € | 4,99% |
| Mise en place de l'ALE | 173 958,75 € | 34 791,75 € | 139 167,00 € | 24 841,00 € | 14,28% | 15 000,00 € | | 85 000,00 € | | | | 6 000,00 € | | 8 326,00 € | |
| Mise en Place du CEP | 18 789,00 € | 3 757,80 € | 15 031,20 € | | | 4 031,20 € | | 4 500,00 € | | | | 6 500,00 € | | | |
| Mission Entreprises | 16 875,00 € | 3 375,00 € | 13 500,00 € | | | | | | | | | 13 500,00 € | | | |
| Soutien à l'EIE | 160 190,00 € | 32 038,00 € | 128 152,00 € | | | 65 500,00 € | | 30 000,00 € | | 10 000,00 € | | 6 000,00 € | | 16 652,00 € | |
| Débat Transition Energétique | 10 000,00 € | 2 000,00 € | 8 000,00 € | | | | | | | | | 8 000,00 € | | | |

Annexes jointes à la demande de subvention 2013 de l'ALE

- Annexe 1 : Budget prévisionnel 2013 de l'ALE
- Annexe 2 : Mise en place du Conseil en Energie Partagé
- Annexe 3 : Programme détaillé des actions de l'Espace Info Energie
- Annexe 4 : Restitutions des débats locaux organisés par l'ALE dans le cadre du Débat National sur la Transition Energétique
 - Action 1 : Expression de paroles citoyennes à partir de la question « Que faut-il changer dans l'énergie ? » (30 mars 2013, espace public)
 - Action 2 : Débat public associant élus, professionnels et citoyens, sur les 5 questions structurantes du Débat National (4 avril 2013, Pharo)

| ✓ Annexe 1 : BUDGET PREVISIONNEL 2013 ALE | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| CHARGES 2013 | Montants € TTC | % budget total |
| Salaires et charges de personnel | 224 985,40 | 45% |
| Directeur | 62 420,52 | |
| Administrateur(trice) | 32 085,00 | |
| Assistant(e) de direction, chargée de communication | 16 640,00 | |
| 3 conseillers énergie | 74 819,88 | |
| 1 conseiller(e) bâtiments et habitat | 12 000,00 | |
| 1 conseiller(e) entreprises | 12 000,00 | |
| 1 poste CEP | 8 580,00 | |
| Stagiaire | 3 440,00 | |
| Autres charges de personnel (imprévus) | 3 000,00 | |
| Achats | 59 038,68 | 12% |
| Petit équipement et maintenance | 19 038,68 | |
| Expérimentations & études techniques au service des acteurs | 3 000,00 | |
| Préfiguration du Guichet Unique | 15 000,00 | |
| Fête de l'énergie | 15 000,00 | |
| Fournitures non stockables et consommables | 2 000,00 | |
| Autres achats (not. mise en place missions CEP et entreprises) | 5 000,00 | |
| Services Extérieurs | 119 959,12 | 24% |
| Loyers | 20 000,34 | |
| Frais d'agence immobilière (location bureaux ALE) | 4 843,80 | |
| Travaux et aménagements | 17 000,00 | |
| Entretien et réparation | 3 850,00 | |
| Assurances (base 853,95/an) | 600,00 | |
| Documentation | 1 500,00 | |
| Commissaire Aux Comptes | 3 827,20 | |
| Expert-Comptable | 3 827,20 | |
| Paie, social | 1 260,58 | |
| Formation équipe | 4 500,00 | |
| Organisation débat transition énergétique | 10 000,00 | |
| Diagnostic, expositions | 9 000,00 | |
| Centre de ressources (études & développement) | 12 000,00 | |
| Accompagnement à la structuration | 15 000,00 | |
| Dossier financements européens : FEDER PACA + projets spécifiques | 12 750,00 | |
| Autres Services Extérieurs | 91 550,00 | 18% |
| Frais postaux et de télécommunication | 7 200,00 | |
| Animation, Sensibilisation, Réseaux | 11 000,00 | |
| Communication générale ALE : plan de communication 15 000 / site Internet 36 000 / éditions 4 500 / lancement et inauguration 8 000 | 63 500,00 | |
| Déplacements, missions | 6 150,00 | |
| Réception générale | 2 500,00 | |
| Services bancaires, autres | 1 200,00 | |
| Charges exceptionnelles | 5 250,00 | 1% |
| prise de poste EIE | 2 750,00 | |
| autres provisions (transfert de personnel & charges) | 2 500,00 | |
| TOTAL CHARGES 2013 | 500 783,20 | 100% |

| BUDGET PREVISIONNEL 2013 ALE | | |
|---|-----------------------|-----------------------|
| RESSOURCES 2013 | Montants € TTC | % budget total |
| RESSOURCES PROPRES | 196 933,00 | 39% |
| Adhésion MPM | 100 000,00 | 20% |
| Adhésion Ville de Marseille | 42 533,00 | 8% |
| Autres adhésions hors MPM / VDM | 54 400,00 | 11% |
| | <i>Collège A</i> | 3 000,00 |
| | <i>Collège B</i> | 40 000,00 |
| | <i>Collège C</i> | 11 000,00 |
| | <i>Collège C'</i> | 400,00 |
| SUBVENTIONS | 303 850,20 | 61% |
| Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur | 119 500,00 | 24% |
| REGION : Aide au démarrage de l'ALE | 85 000,00 | |
| REGION PACA : Soutien à l'Espace Info Energie | 30 000,00 | |
| REGION FREE CEP (3mois/12 en 2013) | 4 500,00 | |
| ADEME PACA | 84 531,20 | 17% |
| ADEME : Aide au démarrage de l'ALE (communication ALE) | 15 000,00 | |
| ADEME : Aide au démarrage EIE - Investissement | 15 500,00 | |
| ADEME : EIE - Communication (forfait) | 10 000,00 | |
| ADEME : aide forfaitaire à l'emploi EIE: 20k€/an/poste | 40 000,00 | |
| ADEME : FREE CEP (3mois/12 en 2013) | 4 031,20 | |
| MPM | 40 000,00 | 8% |
| MPM : Aide au démarrage de l'ALE | 6 000,00 | |
| MPM : Mise en place du dispositif CEP | 6 500,00 | |
| MPM : Soutien à la mission Entreprises | 13 500,00 | |
| MPM : Soutien à l'Espace Info Energie | 6 000,00 | |
| MPM : Organisation du Débat local sur la Transition Energétique | 8 000,00 | |
| VILLE DE MARSEILLE | 24 978,00 | 5% |
| Ville de Marseille : Aide au démarrage de l'ALE | 8 326,00 | |
| Ville de Marseille : Soutien à l'Espace Info Energie (8mois/12 en 2013) | 16 652,00 | |
| CG 13 | 10 000,00 | 2% |
| CG 13 : aide au projet EIE (8mois/12 en 2013) | 10 000,00 | |
| Europe | 24 841,00 | 5% |
| PO FEDER PACA / ADEME : aide au poste de directeur (8mois/12 en 2013) | 24 841,00 | |
| TOTAL RESSOURCES 2013 | 500 783,20 | 100% |

▪ **Annexe 2 : Mise en place du Conseil en Energie Partagé**

Objet du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet opérationnel, l'Agence Locale de l'Energie de la Métropole Marseillaise a prévu de mettre en place un dispositif de Conseiller en Energie Partagé (CEP) par la création d'un poste d'Economiste de Flux. Ce salarié viendra renforcer l'équipe de l'ALE pour conseiller les communes adhérentes de l'ALE souhaitant bénéficier du dispositif de CEP, sur la maîtrise de l'énergie et des consommations d'eau et d'énergie de leur patrimoine (bâti et réseaux), et les accompagner dans leurs projets d'aménagement, de construction ou de réhabilitation patrimoniale.

Comme c'est la règle à l'ALE, le Conseiller en Energie Partagé travaillera en étroite relation avec le référent EIE chargé de la relation avec le grand public dans les communes, ainsi qu'avec les chargés de mission « Entreprises » et « Bâtiment – Habitat ». Cette consigne de coordination, d'échanges et de mutualisation internes des actions d'information, d'animation et d'accompagnement s'applique à chaque membre de l'équipe ; elle apparaît comme une condition indispensable à la cohérence de perception recherchée par l'ALE dans sa relation avec l'ensemble des acteurs du territoire : communes, grand public, bailleurs publics et copropriétés, entreprises, réseaux experts et professionnels du bâtiment, relais associatifs et sociaux...

Rôle, missions et profil du Conseiller en Energie Partagé

Les missions du Conseiller en Energie Partagé correspondent aux besoins exprimés par les communes du territoire lors de l'étude de préfiguration de l'ALE, et sont celles exercées habituellement par tout CEP :

- Suivi des fluides et des actions patrimoniales (bâtiments, équipements, éclairage public), avec comptabilisation des consommations (ou des déplacements) et propositions d'optimisations (suivi, bilan, analyse des consommations + préconisations)
- Gestion et suivi de la maintenance des installations techniques des bâtiments et réseaux
- Réalisation d'études techniques sommaires sur les bâtiments et les réseaux (pré-diagnostic et Approche Energétique Globale du patrimoine), assorties de la mise en œuvre des préconisations MDE dans les programmes de rénovation et de constructions neuves ou de limitation des déplacements et autres impacts environnementaux
- Proposition, animation et suivi de plans d'action aux collectivités
- Définition, gestion administrative et financière des indicateurs retenus
- Veiller à la conformité et à la qualité des contrats de maintenance et d'entretien, notamment dans le cadre d'une maintenance préventive
- Création et animation d'un groupe d'information et d'échanges dédié aux communes
- Conduite d'opérations d'information et de sensibilisation en direction des salariés/agents, utilisateurs/usagers, élus (visites de sites, voyages d'études, évènementiels, salons, foires, semaines thématiques, café climat...)
- Appuis techniques, juridique et administratif auprès des élus et des services, notamment lors de marchés publics (participation aux appels d'offre, suivis des prestations),
- Aider au choix des sources d'énergie, promouvoir les énergies renouvelables,
- Sensibiliser aux économies d'usage les gestionnaires et les usagers du patrimoine communal entre autres, pour favoriser la transformation des comportements,
- Veille réglementaire et aide au montage de dossiers de financement.

Au sein de l'ALE, le CEP sera également chargé de :

- Faire émerger la « demande latente pour le dispositif CEP » auprès des communes du territoire qui n'ont pas encore manifesté ou confirmé leur souhait d'adhérer à l'ALE, et qui pour la plupart connaissent peu ou pas le dispositif CEP. De ce fait, une fois la mission CEP lancée, l'ALE prévoit qu'un afflux de demande des communes se manifesterà dans un horizon de temps proche (2014 ?) ;
- Renseigner la base de données dédiée aux communes (observatoire territorial GES et énergie, en lien avec les partenaires : Région PACA, MPM, Ville de Marseille...)
- Coordonner les actions d'animation et de sensibilisation avec l'action municipale, ainsi et surtout que celles menée auprès de la population par le Conseiller Info Energie référent et les chargés de missions l'ALE (axes copropriétés / précarité énergétique, mission entreprises, défi «: Familles à Energie Positive »...)
- Suivre la conception et diffuser une plaquette présentant l'ALE aux communes ;
- Développer - comme chacun des salariés de l'ALE -, les partenariats liés à sa mission (ADEME, Région PACA, MPM, ANAH, Caisse des Dépôts, services de l'Etat, acteurs socio-économiques et réseaux experts tels BDM ou EnviroBat...), en lien étroit avec le travail mené par le directeur dans ce domaine ;
- Participer ponctuellement aux autres activités de l'association.

Ce conseiller portera la compétence « eau, énergie, empreinte environnementale » de l'ALE auprès des communes bénéficiaires du dispositif. Dans un souci d'opérationnalité, l'ALE procédera au **recrutement d'un chargé de mission expérimenté**, tant pour ses expertises techniques que pour sa capacité à maîtriser les logiques d'intervention et de dialogue avec les élus du territoire (ex. présentation Conseil municipal du dispositif CEP ou des résultats de son action). Outre les capacités rédactionnelles, organisationnelles et la maîtrise de l'outil informatique, le candidat devra posséder des aptitudes techniques (énergie), et des qualités relationnelles (travail avec les services communaux) et pédagogiques (animation de groupes de travail et sensibilisation des usagers / gestionnaires).

Il sera également demandé au conseiller de traduire par des indicateurs adaptés, ses actions en termes d'économies réalisées (coûts évités), afin de faire comprendre aux bénéficiaires l'intérêt et la pertinence du dispositif mis en œuvre. L'élaboration de ces indicateurs sera menée en étroite collaboration avec l'équipe et la direction de l'ALE.

Lors de sa prise de poste et pour exercer sa fonction, le chargé de mission CEP bénéficiera de l'ensemble des matériels et documents de l'ALE pour aider ses interlocuteurs à la décision (caméra thermique, wattmètres, luxmètres, thermomètres...)

Financement de la mission

Au jour de dépôt du présent dossier, hormis avec la Ville de Marseille, l'ALE noue des relations avec les communes ayant fait acte de pré-adhésion en 2012 - Ensues-la-Redonne, Ceyreste, Saint-Victoret, Roquefort-la-Bédoule et La Ciotat -, ainsi qu'avec les communes de Gignac-la-Nette et de Châteauneuf-les-Martignes qui ont manifesté le souhait d'adhérer à l'ALE en 2013.

Outre le bénéfice du CEP, il est proposé aux communes de passer une convention pluriannuelle avec l'ALE, avec un programme spécifique pouvant inclure des actions en direction du grand public (EIE), des entreprises implantées sur son territoire (cf. mission entreprise *infra*) ou un accompagnement de la collectivité dans l'élaboration ou la mise en œuvre de ses démarches structurantes (Agenda 21, PCET, programme régional AGIR...).

Ainsi qu'il est présenté dans le budget prévisionnel ci-après, le dispositif de CEP bénéficie d'un cofinancement ADEME-Région sur une période de 3 ans. Ce cofinancement étant dégressif, il requiert une montée en puissance progressive de la part financée par les communes bénéficiaires. **Il est ici demandé aux partenaires d'apporter à l'ALE dès 2013, un soutien financier sur ce poste, qui permettra de réduire significativement la charge supportée par les communes en leur adressant un message incitatif.**

| Budget prévisionnel 2013-2015 du Conseil en Energie Partagé de l'ALE | | | |
|--|------------------|--|------------------|
| Année 1 – 2013 (mission du 1/10 au 31/12/2013 – 1 trimestre) | | | |
| Dépenses (en €) | | Recettes (en €) | |
| Salaire et charges / 1 trimestre | 8 582,00 | ✓ Subventions | |
| Matériel informatique et technique | 2 550,00 | Région PACA | 4 500,00 |
| Location véhicule et assurance | 1 900,00 | ADEME PACA | 4 031,20 |
| Frais de déplacement | 550,00 | MPM | 6 500,00 |
| Formation, documentation, abonnements... | 750,00 | ✓ Adhésions & autofinancement | |
| Electricité, téléphonie fixe et mobile, Internet, locaux, eau, reprographie, affranchissement etc. | 675,00 | Communes bénéficiaires | 3 000,00 |
| Frais de gestion et encadrement | 3 782,00 | Autofinancement ALE | 757,80 |
| Total 2013 / 4^e trimestre | 18 789,00 | Total | 18 789,00 |
| Année 2 - 2014 | | | |
| Dépenses (en €) | | Recettes (en €) | |
| Salaire et charges annuels | 36 036 | ✓ Subventions | |
| Matériel informatique et technique | 5 500 | Région PACA, ADEME PACA, MPM | 52 515,33 |
| Location véhicule et assurance | 8 400 | | |
| Frais de déplacement | 1 900 | | |
| Formation, documentation, abonnements... | 2 879 | ✓ Adhésions & autofinancement | |
| Electricité, téléphonie fixe et mobile, Internet, locaux, eau, reprographie, affranchissement etc. | 4 930 | Communes adhérentes | 12 000,00 |
| Frais de gestion et encadrement | 6 800 | Autofinancement ALE | 1 929,67 |
| Total | 66 445,00 | Total | 66 445,00 |
| Année 3 – 2015 | | | |
| Dépenses (en €) | | Recettes (en €) | |
| Salaire et charges annuels | 37 837,80 | ✓ Subventions | |
| Matériel informatique et technique | 3 100 | Région PACA, ADEME PACA, MPM | 48 232,98 |
| Location véhicule et assurance | 8 900 | | |
| Frais de déplacement | 2 000 | | |
| Formation, documentation, abonnements... | 1 800 | ✓ Adhésions & autofinancement | |
| Electricité, téléphonie fixe et mobile, Internet, locaux, eau, reprographie, affranchissement etc. | 6 500 | Communes adhérentes | 18 000,00 |
| Frais de gestion et encadrement | 7 401,20 | Autofinancement ALE | 1 306,02 |
| Total | 67 539,00 | Total | 67 539,00 |

▪ **Annexe 3 : Programme détaillé des actions de l'Espace Info Energie**

Préambule

Contexte

- ❖ Territoire d'intervention de l'EIE
- ❖ Missions de conseil :
 1. Permanences
 2. Préfiguration du « Guichet unique »
 3. Projets territoriaux spécifiques
 4. Participation des conseillers aux formations et réunions de réseaux EIE
 5. Règles de fonctionnement en matière de documents de communication
- ❖ Fiches détaillées :
 1. Fiche détaillée n°1 : accompagnement des communes
 2. Fiche détaillée n°2 : accompagnement des copropriétés

~*~*~*~*~

Préambule :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a voté en 2005 le Plan Energie 2010 qui renforce sa politique volontariste en matière d'énergie et de développement durable autour de deux lignes de force :

- **Première ligne de force** : l'opérationnalisation d'un plan régional de lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre dont la clef de voûte est la maîtrise de la demande en énergie. Cette maîtrise passe par une mobilisation des territoires, des professionnels et des citoyens.

- **Deuxième ligne de force** : la mise en œuvre d'un plan de développement des énergies renouvelables. Créatrices d'emploi, elles représentent un véritable enjeu industriel tout en étant caractéristiques de la région (soleil, vent, eau).

Pour cela, la Région s'appuie sur des compétences locales, relais de son action en direction des publics, dont un des éléments est le réseau des Espaces Info Energie créé par l'ADEME.

Contexte :

L'Espace Info Energie - E.I.E. - est un lieu où le conseiller énergie, généraliste en énergie, délivre des informations objectives sur la maîtrise de l'énergie (Utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables) auprès du grand public.

L'activité de l'EIE se partage principalement entre deux grands modes d'action. :

- l'accueil du public dans le cadre de permanences et la réponse à la demande d'informations, de renseignements et de conseils,
- la réalisation d'un projet territorial spécifique permettant à l'EIE de :
 - cibler un public spécifique, ne sollicitant pas spontanément l'EIE et d'accroître ainsi son impact.
 - s'ancrer localement en trouvant des cofinancements et des partenariats *ad hoc* liés aux projets :
 - produire des résultats pouvant être valorisés et étendus.

❖ Territoire d'intervention de l'EIE :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole compte 18 communes : *autre Marseille - ville-centre -, les communes sont : Allauch, Carnoux en Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons et Saint-Victoret.*

❖ Missions de conseil au grand public :

1. Les permanences :

L'Espace Info-Energie créé au sein de l'Agence Locale de l'Energie est entré en activité le 2 mai 2013. Sur la période du 2 mai au 31 décembre 2013, l'activité des 3 postes ETP de l'EIE représente 442 jours au total, pour l'ensemble des actions et missions à mener.

A ce jour l'accueil physique du public correspond à **6 demi-journées par semaine**, auxquelles s'ajoutent les **permanences décentralisées**. Ces permanences seront mises en place à mesure que les programmes d'action en discussion avec les Communes seront précisés, sans nécessairement attendre la signature des conventions d'adhésion pluriannuelles à l'ALE. A ce jour, les Communes d'Ensues-la-Redonne, Gignac-la Nerthe et Châteauneuf-les-Martigues ont manifesté le souhait de bénéficier de telles permanences.

De même, lors de la mise en place du guichet unique, de nouvelles permanences décentralisées pourront être programmées avec des partenaires concernés : ANAH, ADIL, CAUE.

Horaires et jours de permanence de l'Espace Info Energie à l'ALE

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|----------------------|
| - | - | - | - | 9h à 13h | 10h à 14h sur rdv |
| 14h à 18h | 14h à 18h | 14h à 18h | 14h à 18h | - | - |

L'organisation des permanences a été dimensionnée de manière à accueillir les particuliers tous les jours de la semaine, y compris le samedi. Le volume horaire des permanences d'accueil physique et téléphonique correspond à environ 24h00 par semaine.

Dès que les aspects liés à la gestion du réseau informatique le permettront (probablement à la fin du 3^e trimestre 2013), une ligne téléphonique « ALE » sera mise en service. A partir de cela, l'amplitude des permanences téléphoniques correspondra aux horaires de travail de l'Agence (de 9 :00 à 13 :00 et de 14 :00 à 18 :00 du lundi au vendredi, et le samedi matin)

En ajoutant le temps nécessaire au traitement et à l'enregistrement des contacts, les permanences représentent **150 jours d'activité** sur la période concernée.

2. Préfiguration du Guichet Unique :

Les partenaires financeurs ont annoncé début 2013 la création d'un réseau de guichets uniques. L'EIE de l'Agence Locale de l'Energie Métropole Marseillaise **se positionne sur la préfiguration du guichet unique de son territoire.**

Lorsque, fin 2012, la demande de soutien à la mise en œuvre du dispositif EIE a été déposé par l'ALE auprès des partenaires, aucune information n'était disponible au sujet du Guichet Unique, et les éléments de mise en œuvre (critères, modalités, calendrier, cadre de financement...) restent encore très imprécis à ce jour. De même, le projet initial de l'ALE comportait une ligne budgétaire dédiée à la constitution d'un réseau local dédié à la précarité énergétique, et ce point n'a fait l'objet d'aucune remarque depuis. Quoique les partenaires ADEME et Région aient précisé qu'aucun soutien financier de leur part ne serait accordé à l'EIE dans ce domaine, il convient de constater que le dispositif du Guichet Unique comporte un lien indiscutable avec les problématiques de précarité énergétique. Dans ces conditions, l'ALE décide à partir du présent projet de réaffecter les ressources budgétaires initialement prévues pour ce réseau local "énergie & précarité" – d'un montant de 15 000 € -, à la préfiguration du Guichet Unique sur le territoire de la Communauté urbaine MPM.

La préparation du portage (préfiguration) du Guichet Unique se fera de manière transversale et sera menée parallèlement à la réalisation du diagnostic d'ancrage territorial (repérage des actions structurantes menées par les acteurs du territoire et mutualisation des ressources et modes d'interventions par le réseau régional des EIE).

3. **Projet Territorial spécifique**: présenté ci-après dans les fiches détaillée n°2 « Accompagnement des communes » et n°3 « Accompagnement des copropriétés ».

Remarque préalable :

Les projets exposés ci-après ont été formalisés par la nouvelle équipe des conseillers EIE au cours des semaines ayant suivi leur prise de fonction. La continuité des actions menées jusqu'au 30 avril 2013 par le GERES dans le cadre de l'EIE ayant été demandée par les partenaires financiers, l'ALE reste à ce jour en attente d'un bilan d'étape, comportant une évaluation qualitative et chiffrée des résultats obtenus, condition *sine qua non* de cohérence dans son action.

En 2013, un temps est réservé à la **continuité du travail sur le diagnostic d'ancrage territorial**, et à **l'élaboration des activités et des projets pour 2014**.

Le projet « accompagnement des particuliers en parc diffus », conduit jusqu'au 30 avril 2013 par l'EIE-Marseille Provence au sein du GERES, est poursuivi par l'EIE de l'ALE. Toutefois, cette cible n'étant pas prioritaire – en particulier au regard des enjeux du secteur des copropriétés -, aucune action spécifique sera entreprise par l'ALE à court terme. Les particuliers de l'habitat diffus seront simplement accueillis lors des permanences. Comme pour tous les publics reçus ou rencontrés dans le cadre de l'ALE, un outil spécifique sera développé, afin de quantifier et qualifier les indicateurs suivants :

- nombre de ménages sensibilisés et accompagnés (étude Dialogie) ;
- taux de réalisation de travaux suite à l'accompagnement EIE ;
- type de travaux réalisés ;
- traduction en termes de kWh/CO₂ économisés.

4. Participation des conseillers aux formations et réunions du réseau régional EIE

Hormis la participation au fonctionnement de l'ALE, des temps dédiés sont réservés pour permettre aux Conseillers de participer à des séances de travail, réunions et formations spécifiques au réseau régional et national des EIE : Copropriétés (2 jours) / Réglementations Thermiques (2 jours) / PARENE (2 jours) / formations thématiques de professionnalisation (10 jours) / réunions régionales et aux rencontres nationales du réseau des EIE (9 jours)

5. Règles de fonctionnement en matière de diffusion des documents de communication

Compte tenu de la mission de service public dévolue aux EIE par l'ADEME et de la nécessité de faciliter la bonne identification des acteurs remplissant cette mission, tous les documents d'information du public établis par l'EIE et relatifs à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables devront :

- d'une part, faire l'objet avant toute utilisation, d'une validation systématique du fond et de la forme par l'ADEME et la Région, et les organismes partenaires concernés
- d'autre part, respecter strictement la charte graphique régionale de communication établie par l'ADEME, en concertation avec la Région,
- apposer les logos de l'ensemble des partenaires financiers de l'EIE.

~*~*~*~*~

Fiche détaillée n° 1

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE MPM A LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE

| | |
|-----------------------------------|---|
| <p>OBJECTIFS ET ENJEUX</p> | <p><u>Contexte et enjeux</u></p> <p>Depuis 2006, l'Espace Info-Energie Marseille Provence (EIE) a assuré un accompagnement des 18 communes de MPM dans leurs politiques d'information et d'incitation du grand public à la maîtrise de la demande en énergie et aux énergies renouvelables. Fort de son expérience dans ce domaine (en matière de sensibilisation, d'animation et de conseils personnalisés), l'EIE a offert à chaque commune la possibilité de développer activement des actions d'information et de sensibilisation sur l'énergie dans le logement.</p> <p>Aujourd'hui, l'Agence Locale de l'Energie (ALE) mise en place sur le territoire de la Communauté Urbaine reprend le mandat de l'EIE Marseille Provence, exercé jusqu'au 30 avril 2013 par l'association GERES.</p> <p>L'ALE entend ainsi poursuivre et amplifier le travail mené par l'EIE avec les habitants des communes de MPM, enrichi et coordonné par la mission de Conseil en Énergie Partagé (CEP) consacrée au suivi des consommations, à l'optimisation des flux et à l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine des communes (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules).</p> <p>Dans ce contexte de reprise de l'activité de l'EIE à l'ALE, un temps est réservé à l'élaboration des activités spécifiques à mettre en oeuvre en 2014. En 2013, l'EIE procédera donc avec les communes, à un point d'étape sur les réflexions et dispositifs en cours localement. Un inventaire détaillé et actualisé des actions conduites ou en projet au sein des communes sera réalisé sur l'ensemble du territoire communautaire, afin de recenser et identifier les démarches structurantes (Plan Climat, Agenda 21, Villes Lauréates AGIR,...), et les opérations communales (OPAH, ANRU, PIG...).</p> <p>L'ensemble de ce travail sera mené dans le double cadre de la préparation à la mise en place du CEP et de la préfiguration du Guichet Unique (qui conduira l'EIE à tenir des permanences délocalisées avec ses partenaires : ANAH, ADIL, et CAUE notamment).</p> <p><u>Objectifs généraux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider les communes à s'engager dans une démarche de réduction des consommations énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. - Susciter l'exemplarité des communes pour inciter le grand public à la maîtrise de l'énergie et à l'utilisation d'énergies renouvelables. <p><u>Objectifs opérationnels du projet pour l'année 2013</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les démarches en cours au sein des communes en matière de maîtrise de l'énergie, d'énergies renouvelables et de sensibilisation des publics, et élaborer une offre de service EIE à destination des communes adhérentes à l'ALE - Mettre en place des permanences décentralisées régulières et participer aux événements sur l'énergie à destination du grand public, organisés par les communes adhérentes à l'ALE - Développer une offre de service EIE pour les communes non-adhérentes à l'ALE. |
| <p>PUBLICS CIBLES</p> | <p><u>Cibles directes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elus et responsables techniques des communes, employés municipaux et personnel enseignant - Acteurs relais locaux (services urbanisme et technique des communes, associations, acteurs et relais locaux) <p><u>Cibles indirectes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Grand public |

Fiche détaillée n° 1

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE MPM A LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE

| | |
|---|--|
| OBJECTIF OPERATIONNE L 1 | <p style="text-align: center;">Mise en œuvre de l'objectif opérationnel 1 : <i>Inventorier les démarches en cours au sein des communes en matière de maîtrise de l'énergie, d'énergies renouvelables et de sensibilisation des publics, et élaborer une offre de service EIE à destination des communes adhérentes à l'ALE</i></p> <p>- Echéance : Action répartie sur la période mai 2013 - décembre 2013</p> <p>- Contenu :</p> <p>1.1 – Recueillir le besoin des communes</p> <p>1.1.1 – <i>Contacter les services des communes adhérentes à l'ALE, afin de leur présenter le dispositif EIE au sein de l'ALE,</i></p> <p>1.1.2 – <i>Faire un bilan des actions en cours, et recueillir les besoins de la commune en matière de sensibilisation des publics (pour mise en place d'un calendrier de permanences décentralisées)</i></p> <p>1.1.3 – <i>Répondre aux éventuelles questions techniques des communes qui pourraient être formulées alors, ou suite à ces temps d'échanges, via le centre de ressources de l'ALE.</i></p> <p>Sous total = 8 jours</p> <p>1.2 – Élaborer une offre de service EIE à proposer aux communes adhérentes</p> <p>1.1.1 – <i>Appropriation des plans climat-énergie du territoire,</i></p> <p>1.1.2 – <i>Consulter le réseau des Agences Locales de l'Energie, et constituer une liste des services proposés aux communes (benchmarking),</i></p> <p>1.1.3 – <i>Rencontrer les partenaires locaux (Services de MPM et de la Ville de Marseille, CAUE, ADIL, ANAH et opérateurs du PIG, associations, services des communes ou CCAS),</i></p> <p>1.1.4 – <i>Constituer une offre de service EIE à destination des communes adhérentes de l'ALE,</i></p> <p>Sous total = 17 jours</p> <p>Acteurs externes à associer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services de MPM et de la Ville de Marseille - Agences Locales de l'Energie (FLAME) et réseaux EIE (EIE-PACA, IERA...) - Acteurs locaux intervenant à destination du grand public, notamment en lien avec la préfiguration du Guichet Unique : CAUE, ADIL, ANAH, DREAL et opérateurs du PIG, associations, services des communes, CCAS... <p>Indicateurs de résultats :</p> <p>➤ <u>Quantitatifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes rencontrées - Nombre d'acteurs locaux rencontrés - Nombre de communes sollicitant l'EIE pour des questions techniques <p>➤ <u>Qualitatifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan des démarches en cours au sein des communes, identifiées lors de ces rencontres - Documents du centre de ressources, transmis sur sollicitation des communes - Partenariats engagés avec les acteurs locaux, pour la sensibilisation du public <p>Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des contacts (interlocuteurs des collectivités et acteurs locaux)* - Comptes rendus de toutes les rencontres avec les communes et les acteurs locaux - Offre de service EIE à destination des communes adhérentes <p>* <i>Actions servant à alimenter le diagnostic d'ancrage territorial EIE</i></p> |
|---|--|

Fiche détaillée n° 1

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE MPM A LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE

| | |
|---------------------------------------|---|
| <p>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</p> | <p style="text-align: center;">Mise en œuvre de l'objectif opérationnel 2 :</p> <p><i>Mettre en place des permanences décentralisées et participer aux événements sur l'énergie à destination du grand public, organisés par les communes adhérentes à l'ALE</i></p> <p>Echéance : Action répartie sur la période mai 2013 - décembre 2013</p> <p>Contenu :</p> <p>2.1 - Mettre en place des permanences décentralisées dans les communes <i>Voir supra « Missions de conseil au grand public »</i></p> <p>2.2 - Participer aux événements sur l'énergie organisés par les communes</p> <p>2.2.1 – <i>Intervenir lors des événements locaux sur l'énergie, organisés par les communes adhérentes à l'ALE (type journées de l'énergie, présentations publiques, conférences...)</i></p> <p>2.2.2 – <i>Réaliser le bilan (quantitatif et qualitatif) des événements ayant fait l'objet d'une participation.</i></p> <p>Sous total = 12 jours</p> <p>Acteurs externes à associer : Acteurs locaux intervenant auprès du grand public : CAUE, ADIL, ANAH et opérateurs du PIG, associations, CCAS</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <p>➤ <u>Quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de permanences tenues et fréquentation - Type et nombre d'interventions - Nombre de personnes et type de public sensibilisé lors de ces interventions - Nombre d'articles de presse/internet/média citant l'EIE <p>➤ <u>Qualitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de satisfaction constaté auprès des particuliers - Types d'interventions (thématiques abordées) - Co-construction d'articles avec les communes <p>Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan du projet - Revue de presse du projet - Grille de suivi des collectivités locales (<i>diagnostic d'ancrage territorial EIE</i>) |
| <p>OBJECTIF OPERATIONNEL 3</p> | <p style="text-align: center;">Mise en œuvre de l'objectif opérationnel 3 :</p> <p><i>Développer une offre de service EIE pour les communes non-adhérentes de l'ALE</i></p> <p>Echéance : Action répartie sur la période mai 2013 - décembre 2013</p> <p>Contenu :</p> <p>3.1 – Démultiplier la communication autour du service EIE</p> <p>3.1.1 – <i>Fournir des outils de présentation du service EIE sur demande des communes, afin de démultiplier la communication sur l'EIE,</i></p> <p>3.1.2 – <i>Constituer une offre de service EIE à destination des communes non adhérentes à l'ALE</i></p> <p>Sous total = 8 jours</p> |

Fiche détaillée n° 1

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE MPM A LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE

| | <p>3.2 – Informer les communes en continu</p> <p>3.2.1 – Constitution d'un groupe d'échanges énergie-collectivité</p> <p>3.2.2 – Communication et partage de l'information issue des politiques publiques régionales (lettre d'information AGIR, invitations aux forums de la Région PACA, alerte sur les nouveaux appels à projets, colloques techniques sur l'énergie, réunions des collectivités lauréates AGIR) et locales (fonds de concours pour soutenir les projets exemplaires).</p> <p>Sous total = 5 jours</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Quantitatifs</u> : Nombre de parutions sur le service EIE ➤ <u>Qualitatifs</u> : Type de parutions (presse locale, journaux et supports d'information municipaux...) <p>Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre de service EIE à destination des communes adhérentes - Revue de presse - Lettres d'informations transmises aux communes | | | | |
|---|---|---|--------|------|------|
| CALENDRIER GENERAL DU PROJET | <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th style="text-align: center;">Actions</th> <th style="text-align: center;">mai-13</th> <th style="text-align: center;">→</th> <th style="text-align: center;">déc-</th> </tr> </table> | Actions | mai-13 | → | déc- |
| | Actions | mai-13 | → | déc- | |
| | <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 40%;">Rencontre des communes adhérentes et des acteurs locaux</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 40%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> </table> | Rencontre des communes adhérentes et des acteurs locaux | | | |
| | Rencontre des communes adhérentes et des acteurs locaux | | | | |
| | <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 40%;">Constitution d'une offre de service pour les communes</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 40%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> </table> | Constitution d'une offre de service pour les communes | | | |
| | Constitution d'une offre de service pour les communes | | | | |
| <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 40%;">Démultiplier la communication sur l'EIE</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 40%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> </table> | Démultiplier la communication sur l'EIE | | | | |
| Démultiplier la communication sur l'EIE | | | | | |
| <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 40%;">Constitution d'un groupe d'échanges et information des communes</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 40%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> </table> | Constitution d'un groupe d'échanges et information des communes | | | | |
| Constitution d'un groupe d'échanges et information des communes | | | | | |
| <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 40%;">Participation aux événements des communes adhérentes</td> <td colspan="3" style="text-align: center;">selon calendrier</td> </tr> </table> | Participation aux événements des communes adhérentes | selon calendrier | | | |
| Participation aux événements des communes adhérentes | selon calendrier | | | | |
| COMITE DE SUIVI | EIE Marseille Provence, Agence Locale de l'Energie de la Métropole Marseillaise, ADEME-PACA, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, CG 13, Communauté urbaine MPM, Ville de Marseille lors du comité de pilotage annuel. | | | | |
| <p>Lien avec d'autres projets ou actions sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Conseiller en Energie Partagé de l'ALE et le réseau régional des Economes de Flux, Eco-diagnostiqueurs, - Les instances de coordination et de suivi des dispositifs Agenda 21 et Collectivités Ville-Lauréate AGIR, Programme AGIR, AGIR+, opérations communales type PNRQAD, OPAH, ANRU, PIG, documents de planification type PLU, PLH, PDALPD, PDU, SCoT... | | | | | |

Fiche détaillée n°2

ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES A LA MAITRISE DE L'ENERGIE (PARC COLLECTIF)

| | |
|-----------------------------------|---|
| <p>OBJECTIFS ET ENJEUX</p> | <p><u>Contexte et enjeux</u></p> <p>L'impact des bâtiments sur la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre est considérable en France (20 % des émissions actuellement). Malgré l'adoption d'objectifs nationaux ambitieux (réduire de 38% les consommations d'ici à 2020 fixés par le Grenelle de l'Environnement, plan national de rénovation massif lancé par l'actuel gouvernement, avec l'objectif d'atteindre 500 000 logements rénovés pour la seule année 2017 ...), les rénovations restent moins fréquentes dans l'habitat collectif que dans l'habitat individuel, surtout dans le secteur privé.</p> <p>La proportion d'habitat collectif (copropriétés et HLM) s'élève à 75% sur le territoire de la Communauté Urbaine MPM, et atteint même 83% à Marseille, ce qui en fait un enjeu local majeurs et un secteur d'action prioritaire pour l'ALE.</p> <p>L'ALE entend de ce fait mettre en œuvre un projet d'accompagnement global des copropriétés à l'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine bâti (travaux de rénovation).</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le prolongement des actions menées par le GERES depuis mai 2008 en direction des copropriétés.</p> <p>Le travail mené par l'EIE sur les copropriétés sera coordonné avec celui du chargé de mission « Bâtiments et Habitat », recruté au 2^d semestre 2013 pour assurer une démarche ambitieuse dans le domaine des bâtiments, et une priorité donnée au secteur des copropriétés, localement dominant.</p> <p><u>Objectif général</u></p> <p>Favoriser les économies liées aux dépenses énergétiques en copropriété (« facture énergétique ») et contribuer à réduire les pollutions causées par les consommations d'énergies carbonées en offrant aux parties-prenantes un accompagnement opérationnel et inscrit dans la durée.</p> <p><u>Objectifs opérationnels du projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les copropriétaires tout au long de leur démarche, en assurant la continuité du travail mené antérieurement par l'EIE, et en le renforçant par l'appui du (de la) chargé(e) de mission « bâtiment – habitat » de l'ALE - Faire connaître aux acteurs de la copropriété les actions, missions et apports de l'ALE et l'EIE. <p><u>Remarques</u></p> <p>Une période d'adaptation sera mise en place afin de co-construire les outils techniques et financiers. Il est également important de réaliser un tuilage avec les acteurs du domaine de la copropriété (ARC, ADIL, UNPI...etc.) afin de permettre à l'ALE de reprendre et évaluer les actions déjà engagées.</p> <p>Un temps sera consacré à la réappropriation de ce projet afin de redimensionner les moyens humains et obtenir une aisance opérationnelle pour répondre efficacement aux besoins formulés ci-dessus.</p> |
| <p>PUBLICS CIBLES</p> | <p><u>Cibles directes</u> : Copropriétaires, fédérations de syndicats de copropriétés</p> <p><u>Cibles indirectes</u> : Acteurs liés au domaine de la copropriété (ARC, ADIL, UNPI...)</p> |

Fiche détaillée n°2

ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES A LA MAITRISE DE L'ENERGIE (PARC COLLECTIF)

| | |
|--|--|
| OBJECTIF OPERATIONNEL 1 | <p>Mise en œuvre de l'objectif opérationnel 1 : Assurer une continuité de l'accompagnement dispensé par l'EIE à destination des copropriétaires.</p> <p>Echéances : actions réparties du 1^{er} mai 2013 au 31 décembre 2013</p> <p>Contenu :</p> <p>1.1 Reprise du projet d'accompagnement des copropriétés</p> <p>1.1.1 Remettre à jour le dossier « copropriétés », créer de nouveaux outils d'information technique et financière (fiches, plaquettes), et diffuser ces outils auprès des partenaires et des particuliers,</p> <p>1.1.2 Elaborer un outil, pour effectuer en 2014 un suivi des démarches engagées (étapes effectuées, travaux réalisés, kWh économisés...).</p> <p>Sous total = 15 jours</p> <p>1.2 Accompagner les copropriétés « au fil de l'eau »</p> <p>1.2.1 Renseigner et accompagner les copropriétés via les conseils syndicaux, pour les inciter à réaliser un audit, ou à s'engager dans la réalisation de travaux,</p> <p>1.2.2 Assister les conseils syndicaux dans la réalisation du Bilan Energétique Simplifié (BES), pour les aider à suivre leurs consommations énergétiques,</p> <p>1.2.3 Intervenir, si nécessaire, lors de réunions de conseils syndicaux pour appuyer le discours des porteurs de projets et favoriser la prise de décision,</p> <p>1.2.4 Sur engagement de la copropriété, suivre l'évolution du projet à toutes ses phases (pour alimenter l'outil de suivi). Constituer un échantillon d'opérations exemplaires pour diffusion.</p> <p>Sous total = 38 jours</p> <p>Acteurs externes à associer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services Ville de Marseille et MPM - Réseau d'EIE (EIE-PACA, IERA...) - Réseau des Agences Locales de l'Énergie (FLAME) - GERES (dispositif éCopro) <p>Indicateurs de résultats</p> <p>➤ <u>Quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contacts pour des projets collectifs à l'échelle de la copropriété - Nombre de BES accompagnés - Nombre d'audits énergétiques effectués - Nombre de copropriétés ayant engagé des travaux <p>➤ <u>Qualitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Types et coût des travaux réalisés <p>Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grille de suivi des copropriétés - Exemple de BES réalisé - Contenu du dossier « copropriétés » |
|--|--|

Fiche détaillée n°2

ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES A LA MAITRISE DE L'ENERGIE (PARC COLLECTIF)

| | |
|---|---|
| <p>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</p> | <p style="text-align: center;">Mise en œuvre de l'objectif opérationnel 2 : Se faire connaître des acteurs de la copropriété.</p> <p>Echéances : actions réparties du 1^{er} mai 2013 au 31 décembre 2013</p> <p>Contenu</p> <p>2.1 Intégration aux réseaux d'acteurs de la copropriété</p> <p>2.1.1 <i>Se faire connaître auprès des acteurs de la copropriété (ADIL, ARC, UNPI...), et des fédérations de syndicis.</i></p> <p>2.1.2 <i>Participer aux événements régionaux ou nationaux autour de la copropriété (colloque national de la copropriété, Assises de l'énergie...)</i></p> <p>2.1.3 <i>Impliquer l'EIE dans la programmation d'événements organisés par les partenaires techniques (ateliers de l'ADIL, Forum copropriété de l'UNPI, Envirodébats...), dans le but de mobiliser de nouvelles copropriétés.</i></p> <p>Sous total = 9 jours</p> <p>Acteurs externes à associer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associations de copropriétaires : ARC, UNPI, ADIL, UNIS... - Fédérations des syndicis de copropriétés - Acteurs de l'énergie (Projet Euroméditerranée, Envirobat, Bâtiments Durables Méditerranéens...) <p>Indicateurs de résultats :</p> <p>➤ <u>Quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participations aux événements organisés par les partenaires techniques - Nombre de partenariats engagés <p>➤ <u>Qualitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des acteurs locaux rencontrés* - Nombre et types de personnes sensibilisées lors des événements <p><i>* Actions servant à alimenter le diagnostic d'ancrage territorial EIE</i></p> <p>Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan annuel du projet - Revue de presse du projet |
|---|---|

| | | |
|---|--|--|
| <p>CALENDRIER GENERAL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET</p> | Actions | mai-13 → déc-13 |
| | Remise à jour du dossier « copropriétés » | |
| | Accompagnement des copropriétés | |
| | Participation aux événements des partenaires | selon calendrier |

| | |
|-----------------------------------|--|
| <p>COMITE DE SUIVI</p> | <p>EIE Marseille Provence, Agence Locale de l'Energie de la Métropole Marseillaise, ADEME-PACA, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, CG 13, Communauté urbaine MPM, Ville de Marseille lors du comité de pilotage annuel</p> |
|-----------------------------------|--|

Lien avec d'autres projets ou actions sur le territoire :

- Dans le cadre du réseau régional EIE-PACA, lien avec les EIE qui souhaitent mettre en place des actions à destination des copropriétés
- Projet éCopro du GERES et projets menés par les autres EIE et ALE
- Projets ou actions du (de la) chargé(e) de mission « Habitat – Logement » de l'ALE, suscités par les partenariats de l'EIE.

- * * * * * -

- **Annexe 4 : Restitutions des débats locaux organisés par l'ALE dans le cadre du Débat National sur la Transition Energétique**



**Débat n° 1 : Expression de paroles citoyennes à partir de la question
« Que faut-il changer dans l'énergie ? » (30 mars 2013, espace public)**

Débat n° 2 : Débat public associant élus, professionnels et citoyens, sur les 5 questions structurantes du Débat National (4 avril 2013, Pharo)

Débat n°1 : Expression de paroles citoyennes à partir de la question : « Que faut-il changer dans l'énergie ? »

30 mars 2013 - Marseille, place Bargemon / 10h – 16h30

- Nombre de participants : environ 115 personnes (de 8 à 81 ans)
- Public : grand public, habitants de Marseille et des alentours, touristes de passage
- Type de débat : échanges informels dans l'espace public, suscités et animés par des « porteurs de paroles » (un énergéticien et 2 clowns), ayant donné lieu à rédaction de courts textes (positions / propositions) restitués ci-après.
- **Remarque** : les textes sont reproduits *in extenso*, sans réécriture par l'Agence Locale de l'Energie
- Documents complémentaires : 2 courtes vidéos produites à l'occasion de cette journée sont mises en ligne sur le site Internet (provisoire) de l'ALE : <http://www.ale-metropole-marseillaise.fr/Ale1/index.php/accueil-ale>

QUESTION 1 : COMMENT ALLER VERS L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LA SOBRIETE ?

SOBRIETE

- Sobriété : un seul mot tout est là ! Frédéric (53 ans)
- Pour nous c'est économiser : isoler, moins chauffer, prendre les transports en commun, baisser notre confort thermique, avoir conscience... (Les parents de Lucas, 8 ans)
- Il faut penser **NEGAWATTS** AVANT production d'énergie : économie d'énergie, efficacité énergétique, ... Bref, consommer moins → moins de watts ! Serge, 66 ans)
- Moins consommer, stopper la course en avant, et ne pas vouloir substituer une énergie par une autre de manière marginale. Ex: si c'est pour consommer autant de biocarburant, c'est une grave erreur, la substitution ne sert à rien. (Alain, 60 ans)
- Peut-on réduire notre impact énergétique sans trop impacter notre confort ? (Michel-Ange, 49 ans)
- Consommer moins - l'énergie qui pollue le moins est celle que l'on ne consomme pas ! => économiser l'énergie dans les transports, les bâtiments, nos modes de vie, dans l'alimentation et les emballages. (Nawel, 31 ans)
- Eteindre la lumière, baisser les radiateurs et mettre un pull en hiver. (Jérôme, 35 ans)
- Consommer moins en raison d'une planète aux ressources limitées. (Michèle, 56 ans)
- Supprimer les usines qui polluent, utiliser les transports en commun, développer la recherche dans les énergies renouvelables, collecter les déchets et les trier. (Djibryl, 8 ans 1/2)
- Consommer moins même avec moins de confort. Les objets auront plus de valeur. (Lena, 13 ans)
- Moins de gaspillage, plus de sobriété. (Cécile, 26 ans)
- Utiliser d'autres ressources et repenser notre manière de consommer. Acheter local et penser dans une perspective à plus long terme. (Myriam, 30 ans)
- Partager avec ses voisins, avec les Grecs, avec les Tunisiens, les Chypriotes, les solutions à la crise générale, énergétique, économique et financière. Partager les biens en trop. Manger de façon plus respectueuse de l'environnement. (Anne, 65 ans)
- Consommer plus doucement comme la bougie, et développer le travail à domicile. (Alain, 62 ans)
- Difficile parfois de renoncer au confort que l'on nous a donné depuis des années et pourtant, il est évident que l'on devra réduire notre consommation d'énergie ! Valérie (47 ans)
- La transition énergétique ne se fera pas du jour au lendemain mais il faut agir dès maintenant ! (Christophe, 25 ans)
- Sobriété, efficacité et développement des énergies renouvelables en diminuant les énergies (fissiles et fossiles (80% en France). S'inspirer de l'Allemagne (bon processus de changement énergétique) même avec le changement politique. (Thierry, 53 ans)
- Il faut supprimer les excès, consommer de manière responsable et modérée, se préoccuper de l'impact de nos activités sur l'environnement. C'est un gros travail sur les mentalités (→ effort à faire pour réduire notre consommation de façon collective....). Mesurer l'effet de nos gestes (de réduction) pour nous engager à changer nos pratiques. Pierre (22 ans)

- Diminuer notre consommation d'énergie (diminuer l'éclairage public...), développer l'énergie solaire et éolienne. Avoir des **informations** exhaustives sur le sujet de l'énergie. (Denise, 64 ans)
- Au Québec, quand il fait moins 30°C, opération « gaspi » : baisser le chauffage et éviter d'avoir 28°C à l'intérieur (Sabine, 68 ans, Québec)
- Consommer local – Réduire les déplacements en voiture – Réduire notre consommation d'énergie (énergie, vêtements, eau, électricité,...). **Eduquer** les enfants – Se responsabiliser. Jeanne (70 ans)
- Effort à court terme pour investir dans les énergies renouvelables - Arrêter de gaspiller les énergies fossiles et nucléaires. (Jacky, 32 ans)
- Changer nos façons de consommer l'énergie, la façon de la produire, la façon d'en parler dans les **médias**. S'ouvrir aux autres fournisseurs d'énergie et arrêter la **désinformation** sur les énergies. (Danièle, 67 ans)
- Inclure très tôt **l'enseignement** de l'utilisation des énergies dans les **programmes scolaires**. (Soraya, 45 ans)

MOBILITE / DEPLACEMENTS

- J'aimerais que le **covoiturage** soit une habitude de vie dans notre société. (Sori, 38 ans)
- Privilégier les déplacements locaux et les **circuits courts** de marchandises, consommer et voyager moins. (Philippe, 53 ans)
- Développer et changer les transports : plus de vélos, plus de **trains** et moins chers. (Océane et Romain, 23 ans)
- Moins de voitures, plus de **vélo**, des pistes cyclables, les piétons marchant tranquillement, moins de police et de surveillance. (Salvatore, 64 ans)
- Plus de **transports en commun** ; prendre conscience pour économiser l'énergie, pour consommer intelligemment. (Thibault, 21 ans)
- Faites du vélo et brûlez votre graisse ! (Charles, 25 ans)
- Transport en commun = une voiture pour 10 personnes ! (Elisa, 32 ans)

PRODUCTION

- Que chaque salle de fitness, chaque ordinateur produise de l'énergie au lieu d'en griller. (Chloé, 37 ans)
- J'aimerais que toutes lampes marchent à l'énergie solaire et les voitures à l'énergie de l'eau pour moins polluer la planète. (Tidian, 10ans)
- J'aimerais que l'énergie soit faite par des vélos, que l'énergie nucléaire diminue. Je voudrais fabriquer des **usines écologiques**, que l'énergie soit faite par les objets jetés. (Amîn, 10 ans)
- L'énergie solaire, vent, électricité, eau...chez moi c'est l'électricité, j'aimerais le solaire parce qu'il y a toujours du soleil. (Lucas, 8 ans)
- Un panaché de toutes les énergies possibles. (Jacques, 75 ans)
- Développer les éoliennes et le photovoltaïque. (Romain, 24 ans)
- On devrait passer à l'énergie solaire = renouvelable. (Bruno, 58 ans)
- Utiliser les vagues et les courants marins, ressources inépuisables d'orage et plus d'éolienne partout en mer car le vent est gratuit et à Marseille il est là tout le temps ! (Dominique, 35 ans)
- Installer des compteurs individuels d'eau dans les immeubles afin de contrôler la consommation, et isoler les appartements. Développer l'hydrolien, réduire les emballages, faire payer les sacs plastiques et remplacer le plastique par le verre. La volonté politique est insuffisante pour mettre en œuvre ces **solutions simples**. (Luc, 45 ans)
- L'énergie solaire, hydraulique, la récolte de l'eau de pluie, les éoliennes, les photovoltaïques. (Omar, 18 ans)
- Utiliser les énergies éoliennes et marines, comme à Hawaï. (Nicole, 32 ans)
- Favoriser les panneaux solaires, les voitures électriques, les éoliennes, les poêles à granulés (Salvina, 61 ans)
- Relayer **progressivement** les sources d'énergie actuelles par les énergies renouvelables, en étudiant précisément leur impact sur l'environnement et leur **bilan énergétique** avant de les mettre en application. (Magda et Jo, 70 ans)
- Bien étudier **l'impact** des énergies renouvelables sur l'environnement et leur bilan énergétique avant de les mettre en application. Difficile de trouver l'équilibre. Faut-il aller dans la décroissance ? On va être obligés de changer de modèle. (Philippe, 53 ans)
- Favoriser les énergies renouvelables en s'abonnant à **ENERCOOP** ! (Sonia, 34 ans)
- Développer l'énergie solaire, thermique et photovoltaïque. (Myla, 17 ans)

- Je suis pour une énergie verte : solaire, éolienne et géothermique. (Judith, 27 ans)
- Moi, je rêve de l'énergie solaire Nous on en a. Je ne sais pas pourquoi on ne vend pas des panneaux photovoltaïques... Je ne comprends pas... Et l'isolation ? (Yvette, 81 ans)
- Développer les énergies propres. Le lobbying des industries pétrolières et nucléaires freine leur développement. On a oublié les valeurs saines et simples. (Fabienne, 50 ans)
- ENERGIES RENOUVELABLES = c'est l'AVENIR !!! (Rachid, 38 ans)
- Faire sauter les barrages, ainsi il n'y aura plus de courant. Développer une autre forme d'énergie. (Michel, 23 ans)
- Réduire le prix de l'énergie (vers le bas), réduire notre consommation. (Jean-Claude, 69 ans)

NUCLEAIRE

- Sortir du nucléaire et développer le solaire = énergie naturelle et propre. (Pauline, 29 ans)
- TOUT CHANGER ! Energie libre gratuite oui - Mort au nucléaire, porteur de mort ! Comment ne plus avoir PEUR ! (Elsa, 43 ans)
- On doit favoriser l'énergie nucléaire car c'est une énergie propre qui permet de limiter les émissions de CO² (effet de serre). (Armand, 56 ans)
- Réorienter les choix budgétaires scandaleux qui vont vers le même panier = le choix du nucléaire ! (André, 37 ans)
- Diminuer les usines nucléaires parce qu'il y en a beaucoup. (Ahmed, 17 ans)
- RAS LE BOL DU NUCLEAIRE ! Favoriser le solaire et l'éolien ! (Jacques, 70 ans)
- Nous on a déjà fait ça en Allemagne ! NO ATOMIC ! (2 touristes allemands, 35 ans)
- Solar energy may be the best solution for sustainable future. (Ohgil KWON, 32 ans / Corée du Sud)
- Si EDF permettait de raccorder plus d'énergies renouvelables au réseau, on pourrait les utiliser plus, consommer moins pour contribuer au changement. (Augustin, 48 ans)
- Bien étudier l'impact des énergies renouvelables sur l'environnement et sur leur bilan énergétique avant de les mettre en application. (Bella, 15 ans)
- Mieux connaître le nucléaire pour ne pas en avoir peur – Avoir le courage de pousser à l'innovation; c'est de l'investissement pour nos enfants. (Fethi, 47 ans)
- Moi je pense que c'est horrible, j'ai vu à la télé, tu sais au Japon! Les gens, ils ne vont pas bien, ils sont malades ! Pourquoi les adultes ils acceptent ça ? (Luna, 10 ans)

NATURE, PHILOSOPHIE, UTOPIE, HUMOUR...

- Retourner à la nature. (Richard, 59 ans)
- L'avenir énergétique passe par un changement de philosophie de vie ! (Nathalie, 35 ans)
- Sujet vital : en direct avec les lois de la Nature...il faut la respecter, c'est la nature qui reste maîtresse et heureusement... Trouver autre chose pour l'énergie pour moins consommer. (Jean-Paul, 65 ans)
- Eviter le gaspillage, une utopie ! - Je suis réaliste, on nous a trop habitués à consommer et c'est vrai ! (Marie-France, 67 ans)
- Il y a comme un consensus autour du mépris de la nature. Arrêtons de la mépriser, accompagnons-la, simplement ! (Yann, 37 ans)
- Ce qui est le plus difficile c'est de lier les rêves et la réalité. La réalité = trop d'énergie. On ne limite plus rien. C'est à nous de nous autogérer. (Sabine, 68 ans)
- Consommer moins et vivre plus ! L'énergie est en vous. (Eleonora, 29 ans)
- Que l'énergie utilisée soit naturelle. Adeline (22 ans)
- Tout seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin ! (Billel, 17 ans)
- Rester, se contenter d'un minimum. Je fais un rapport entre être content et se contenter – L'énergie c'est ça. La solution c'est l'écroulement financier. (Sabine, 68 ans)
- Les énergies qui sont les meilleures sont celles qui sont renouvelables. Revenir à une énergie physique : l'huile de coude ! La meilleure énergie est celle de la CONSCIENCE, mais elle émerge peu ! (Régina, 52 ans)
- C'est Ensemble, l'énergie humaine qui pourrait ouvrir tous les cœurs pour moins d'énergies polluantes et plus d'énergie qui fera que nos enfants seront fiers de nous. Aller de l'écologie relationnelle à l'écologie tout court. (Corinne, 52 ans)
- Tout changer dans la façon de produire de l'énergie : respecter la Nature, la Terre et le genre humain. (Philippe, 55 ans)

QUESTION 2, 3 ET 4 : NON TRAITEES EN TANT QUE TELLES / ABORDEES AU FILS DES POSITIONS ET PROPOSITIONS

QUESTION 5 : QUELLE GOUVERNANCE ? QUEL ROLE NOTAMMENT POUR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITES ?

- Il serait bon de régionaliser la production d'énergie en région PACA (île de Frioul = solaire + éolien). Laisser leur place aux initiatives locales. (Blanka, 36 ans)
- Arrêter le monopole de EDF et développer la production individuelle (solaire/éolienne) pour utiliser l'énergie produite en autoconsommation. (Joël, 57 ans)
- Tout est fait par infrastructures interposées. Revenir à plus d'autonomie dans nos besoins essentiels et dans nos réflexions. (Jeanine, 68 ans)
- Il faut tout nationaliser. L'énergie appartient à tout le monde et pas aux marchands. (Michel, 78 ans)
- Comment AREVA et ses actionnaires vont vivre si on change quelque chose ? Et les guerres, comment les continuerons-nous ? Humour noir et désabusé ! (Michel, 60 ans)
- Je pense que l'on ne peut rien changer, c'est trop tard. Quand on voit ce qu'ils ont fait à la nature, je trouve cela horrible. Tout est pour le fric. La génération de maintenant ne veut rien changer. Un arbre qui a poussé tortu, vous ne le changez pas ! (Sylvain, 49 ans)
- Développer un système équitable dans lequel tout le monde a accès à l'énergie. (Patricia, 32 ans)
- Véhicules particuliers interdits en ville (développer les transports en commun gratuits), permis de construire avec obligation de panneaux solaires. Michel (66 ans)
- Le pétrole, les produits chimiques, le CO₂... supprimer les lois pour les multinationales, les lois pour les riches. (Imed, 19 ans)
- Dans nos régions du sud, légiférer pour l'obligation d'installer des panneaux solaires sur chaque nouvelle construction collective ou individuelle. Soutenir les ONG qui luttent pour sortir du nucléaire. (Danièle, 67 ans)

~*~*~*~*~*~*~*

Débat N°2 : Débat public associant élus, professionnels et citoyens, sur les 5 questions structurantes du Débat National

3 avril 2013 - Marseille, Palais du Pharo / 9h30 – 13h

- Nombre de participants : 70 environ
- Public mixte : élus, professionnels, associations, grand public...
- Type de débat : public
- Documents distribués aux participants :
 - « L'énergie : état des lieux, du national au local » (synthèse d'étude), dossier de presse, questionnaire, Plan Climat de MPM (synthèse)
 - articles de presse (La Provence 29.03.2013, La Marseillaise 04.04.2013)

QUESTION 1 : COMMENT ALLER VERS L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LA SOBRIETE ?

« La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas »

Cette phrase a sous-tendu une grande partie des débats. Avant de chercher à produire toujours plus et de manière plus durable, il faut chercher à consommer moins. La priorité est donc de tendre vers la **sobriété énergétique**, avant de chercher à développer les énergies renouvelables. (Autopartage Provence)

Cela prend encore davantage de sens si on considère l'augmentation progressive du coût de l'énergie, et notamment de l'électricité. L'urgence est à la fois économique et sociale. (Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône) L'énergie pèse de plus en plus dans le budget des ménages (Bernard Susini, élu Ville de Marseille). Dans ce contexte, il semble indispensable de se préoccuper davantage de la précarité énergétique, qui touche déjà une partie non négligeable de la population (Confédération générale des CIQ).

L'INSEE considère qu'un ménage est en situation de précarité énergétique quand il consacre 10% et plus de ses revenus à l'énergie. En France, 8 millions de personnes sont concernées, selon l'INSEE. En réalité, c'est beaucoup plus si on y ajoute les ménages qui ne se chauffent pas par souci d'économie, sans compter la « précarité latente » des ménages qui seront fragilisés par les augmentations tarifaires annoncées pour les années qui viennent (Association GERES).

Attention à ne pas limiter la réflexion sur la transition énergétique à la production/consommation d'électricité. C'est en effet un écueil fréquent. (DREAL PACA)

Faire des consommateurs les acteurs de la transition énergétique

Il convient de donner un rôle aux consommateurs dans la mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique. Pistes d'actions :

- Renforcer les éléments de diagnostic sur « qui consomme quoi » à l'échelle locale, pour que le consommateur puisse plus facilement identifier ses leviers d'action (Citoyen).
- Orienter davantage les financements publics vers des actions de sensibilisation et de conseil, notamment pour accompagner les propriétaires bailleurs et les ménages en situation de précarité énergétique (Associations GERES, Médiance 13). La sensibilisation peut notamment passer par l'installation de compteurs individuels électricité/gaz à l'euro, comme cela a été fait dans plusieurs pays européens (Pierre Sémériva, VP de la CU MPM, Président de l'ALE).
- Tenir un discours honnête, sans cacher au grand public que les orientations choisies pour aller vers la transition énergétique ont à la fois des avantages et des inconvénients (Gérard Ferréol, conseiller municipal de Carry-le-Rouet).

Concernant la réhabilitation énergétique des bâtiments, il faut intégrer les besoins des utilisateurs du bâtiment, sans oublier que les questions énergétiques ne représentent parfois qu'une part marginale des difficultés socio-économiques des habitants (EnviroBat). Un audit énergétique réalisé sur un bâtiment collectif à Aix-en-Provence a par exemple montré qu'à performance énergétique égale, les consommations d'énergie par m² des ménages pouvaient passer du simple au triple en fonction des comportements et des usages spécifiques de l'énergie (électroménager). La pédagogie est donc un levier d'action indispensable pour que les effets de la réhabilitation soient durables. On peut pour cela s'appuyer sur des médiateurs. Les concierges peuvent jouer ce rôle. (Professionnel de la réhabilitation) Les collectivités locales doivent réorienter leurs dispositifs d'aide vers l'accompagnement et les moyens humains. Non au dogme de la technologie ! (Association GERES).

Mais la société française est-elle véritablement prête à s'orienter vers la transition énergétique ? (EDF).

QUESTION 2 : QUELLE TRAJECTOIRE POUR ATTEINDRE LE MIX ENERGETIQUE EN 2025 ?

> *Remarque : Cette question a été globalement peu abordée à l'occasion du débat, à l'exception des énergies renouvelables localement exploitables (Cf. question 3).*

La transition énergétique relève d'un vrai choix de société ; les arbitrages doivent être réalisés au regard de critères à la fois économiques, sociaux et environnementaux, difficiles à concilier et parfois contradictoires (EDF).

A l'échelle du seul territoire de Marseille Provence Métropole, il apparaît difficile d'atteindre l'objectif de 23% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale d'ici 2050, d'autant plus que l'on doit tenir compte du fait que 60% du territoire communautaire est classé en zone naturelle (Pierre Sémériva, VP de la CU MPM, Président de l'ALE).

Il est rappelé que c'est bien la somme de toutes les volontés, publiques et privées, qui permettra de tendre vers cet objectif (Ecole Centrale de Marseille).

Le développement des énergies renouvelables pourrait être facilité par l'instauration d'une relative stabilité de ses prix de rachat. (EDF)

QUESTION 3 : QUELS CHOIX EN MATIERE D'ENERGIE RENOUVELABLES ET DE NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'ENERGIE ET QUELLES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TERRITORIAL ?

Energies renouvelables : des potentiels locaux à exploiter

PACA et MPM sont des territoires très dépendants de l'extérieur vis-à-vis de leur consommation énergétique. Pourtant, le potentiel de production d'énergie renouvelable est vaste. Le débat a permis de pointer certaines sources d'énergie aujourd'hui peu voire pas exploitées :

- la biomasse et le bois-énergie (granulés bois). La ressource forestière de MPM n'est pas suffisante pour être exploitable, mais on peut envisager de développer une filière à l'échelle régionale (Autopartage Provence).
- les énergies marines (Citoyenne) à l'image de la boucle thalasso thermique en projet sur l'écocité Euroméditerranée. La difficulté principale réside en le fait qu'on ne peut obliger les promoteurs à se raccorder sur un réseau de chaleur (E. Caselli, Président de la CU MPM), et que l'on dispose de peu de connaissance / prototype pour l'exploitation (Ecole Centrale de Marseille).
- la cogénération et les réseaux de chaleur, à l'image de la pompe à chaleur récupérant les calories du réseau d'eaux usées. Ce système fonctionne depuis peu à Marseille dans la cité des Nouveaux Chartreux (13 Habitat). Avec une économie de consommation d'environ 30%, ce type de réalisation sera développé sur d'autres sites (E. Caselli, Président de la CU MPM).
- la valorisation des déchets (Citoyen) avec par exemple :
 - le recyclage des huiles alimentaires usagées en est un exemple. Une école est aujourd'hui chauffée grâce à ce dispositif sur la commune du Brusç (Oléo dé clic).
 - l'exploitation des palettes en bois utilisées par les industries des rives de l'étang de Berre (Autopartage Provence).

Ces potentiels sont aujourd'hui globalement connus. Il faut passer aux étapes suivantes : celle de l'appropriation de cette connaissance et celle de l'exploitation des potentiels. Les collectivités locales doivent s'appuyer sur la recherche et l'innovation pour bâtir leurs politiques publiques (Ecole Centrale de Marseille).

Développer des filières françaises à forte valeur ajoutée

Il faut développer de véritables filières économiques et industrielles, de maîtrise française, autour de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. Il ne faut pas oublier la « dimension business » de la transition énergétique et s'attacher à produire de la valeur-ajoutée à l'exportation. D'autre part, le développement de ces filières contribuera à réduire la dépendance énergétique de PACA. Attention à ne pas reproduire le contre-exemple des panneaux solaires photovoltaïques. Ce marché a explosé à la suite des dispositifs incitatifs

issus du Grenelle de l'environnement, mais il n'a que peu profité à l'économie française car le matériel était fabriqué en Chine. Dans ces conditions : quel savoir-faire développer ? (EDF).

Un modèle de développement territorial plus sobre

Les participants conviennent qu'il est nécessaire d'aller vers un modèle de développement urbain, mais aussi économique plus sobre.

L'un des moyens d'actions central est l'organisation de la mobilité et des déplacements à une échelle pertinente. Il faut créer une unique autorité organisatrice des transports sur les Bouches-du-Rhône, alors que 10 sont aujourd'hui dénombrées (E. Caselli, Président de la CU MPM).

Autres pistes évoquées : la création d'éco-quartiers (Ville de Marseille) et le développement des circuits courts (Les Paniers Marseillais).

QUESTION 4 : QUELS COÛTS, QUELS BÉNÉFICES ET QUELS FINANCEMENTS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Un gisement d'emplois non négligeable

La maîtrise de la demande en énergie et l'exploitation des énergies renouvelables représente 230 000 emplois aujourd'hui en France et un gisement d'emplois potentiels locaux important (estimation à partir de l'extrapolation de l'étude SOGREAH : 38 000 emplois à l'échelle des Bouches-du-Rhône).

Ces emplois potentiels sont à mettre en balance avec le nombre d'emplois de la filière nucléaire (Citoyen). Face à la fermeture programmée de la centrale nucléaire de Fessenheim, il ne faut pas penser destruction mais reconversion de ces emplois. (Association GERES)

La relocalisation de la production d'énergie est également un moyen pour créer des emplois non délocalisables (Jean-Luc Bennahmias, Député européen).

Des pistes pour financer la transition énergétique

Le financement de la transition énergétique est une condition majeure de sa réussite. Mais a-t-on véritablement les moyens de ses ambitions ? Dans le cadre du Plan d'urgence pour le logement, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures (ex : TVA réduite à 5% pour rénovation des logements sociaux, prime aux travaux de rénovation énergétique effectués par les classes moyennes). Comment financer ces mesures ? (Jean-Luc Bennahmias, Député européen).

La notion de « tiers investissement » - ou « tiers financement » - est évoquée à plusieurs reprises comme un dispositif intéressant pour rendre possible une part importante (1/3 ?) de la rénovation énergétique des bâtiments (EnviroBat). Il apparaît ainsi indispensable d'y travailler pour expérimenter ce modèle dont l'enjeu est de faire financer les travaux de rénovation via un tiers investisseurs (privé ou public) qui équilibre son investissement en valorisant financièrement les économies réalisées grâce à ces travaux. Le tiers financeur peut être une collectivité locale, par le biais de sa participation à une société d'économie mixte notamment.

La notion de coût global est également évoquée. Aujourd'hui, la plus-value environnementale et sociale de la performance énergétique n'est pas comptabilisée dans le bilan économique d'une opération ni dans la comptabilité (chapitre fonctionnement) des collectivités locales qui agissent dans ce sens. Ceci constitue un axe de travail complémentaire au « tiers investissement » (EnviroBat).

Les sociétés coopératives et participatives – telles que les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) – sont des nouvelles formes d'entreprises qui méritent attention. Une usine

de production de granulés de bois, basée en Isère, est citée en exemple. Producteurs et société HLM s'y sont associés (Autopartage).

Le devenir du principe de péréquation tarifaire - prix unique de l'énergie sur l'ensemble du territoire national – interroge l'assemblée, sans pour autant être remis en cause. Serait-il acceptable de moduler le prix de l'énergie en fonction de la capacité du territoire à répondre aux objectifs fixés aux échelles européennes, nationales ? Serait-il envisageable de payer moins à la condition de produire mieux ?

QUESTION 5 : QUELLE GOUVERNANCE ? QUEL ROLE NOTAMMENT POUR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITES ?

Clarifier la répartition des compétences entre les acteurs

Le niveau de gouvernance doit être adapté selon le sujet traité. Deux thèmes semblent relever d'un arbitrage d'échelle nationale via l'Etat, bien que la parole des territoires doive être entendue : le nucléaire et l'exploitation des gaz de schiste. Compte tenu de l'enjeu géopolitique, l'Etat devra conserver la main sur une partie de la production d'énergie. Une autre partie de la production d'énergie pourra être délocalisée sur les territoires : collectivités locales, petits producteurs privés, etc.

La présentation faite par le bureau d'études TEC a mis en évidence la complexité de la répartition des rôles et compétences entre les différents acteurs de l'énergie. Localement, ce flou est un frein pour les porteurs de projets qui ne savent pas à qui s'adresser. L'un des enjeux majeur est donc de clarifier la répartition des compétences, notamment en désignant un « chef de file » à l'échelle locale. Sur le territoire, le Conseil Régional et la future Métropole Aix-Marseille Provence seront les deux acteurs clés. Tant que la Métropole n'aura pas été créée et que son territoire d'intervention et ses compétences définitivement stabilisées, la problématique de la gouvernance énergétique ne pourra être résolue, alors que la question est éminemment de niveau métropolitain (Gérard Ferréol, conseiller municipal de Carry-le-Rouet).

Les collectivités locales ont un rôle de « courroie d'entraînement » à jouer. Au-delà du subventionnement, elles doivent impulser une dynamique, donner le cap et ne pas avoir peur de se lancer dans des expérimentations concrètes sur leur territoire (Oléo Déclic).

Les collectivités locales peuvent notamment entrer dans le capital de structures dédiées au développement des énergies renouvelables, d'une SEM par exemple. L'exemple d'Energie du Sud est cité. Il s'agit de l'opérateur énergétique de la Société d'équipement de la Région Montpellieraine (SERM). Ses principaux actionnaires sont la Ville de Montpellier et la Communauté d'Agglomération (Caisse des dépôts).

Il faudrait peut-être repenser la répartition des compétences en faisant abstraction des périmètres administratifs habituels. On aboutit à des aberrations comme celle qui consiste à dire que PACA est en situation de dépendance énergétique et qu'elle n'est pas concernée par le risque nucléaire... alors que la centrale de Tricastin se situe à moins d'1 km de sa frontière ! (Citoyen) La répartition des compétences entre les acteurs peut également se faire en considérant ce qui relève de l'intérêt communautaire, métropolitain (Citoyen).

Jouer sur les complémentarités, fédérer

Les acteurs de l'énergie peuvent avoir des logiques très différentes. Il peut y avoir des conflits d'intérêt, des concurrences. Des compromis devront nécessairement être trouvés entre ces acteurs (élu européen).

A plusieurs reprises, les participants expriment leur crainte quant au positionnement des lobbys industriels de l'énergie, qui apparaissent comme un frein au « consommer moins ». Il ne faut pas chercher à opposer les acteurs, mais plutôt à développer leurs complémentarités. A titre d'exemple, les grandes entreprises offrent leur force de frappe, tandis que les PME/PMI possèdent plus de souplesse (EDF).

Il existe de nombreuses initiatives et démarches locales, à la fois privées et publiques. L'enjeu est aujourd'hui de les fédérer. La création de l'Agence Locale (ALE) de l'énergie de la métropole marseillaise est en cela une bonne nouvelle (Professionnel de l'efficacité énergétique), l'ALE n'étant pas un « guichet » mais la plateforme de projets chargée d'assurer l'information et l'accompagnement de tous les acteurs du territoire : maîtrise de la demande en énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables (chargé de mission ALE). La récente création d'Enercoop PACA va également dans le bon sens. Cette SCIC, membre du réseau national Enercoop, fournit une électricité 100% renouvelable. Elle va permettre de faciliter la mise en concurrence et l'émergence des petits producteurs d'électricité (Conseil Régional PACA).

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_